



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT SUR L'EVOLUTION DES PRIX
A LA CONSOMMATION DANS L'UEMOA
SUR LES DIX DERNIERES ANNEES**



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)
Tél. : +221 33 839 05 00
Télécopie : +221 33 823 93 35
Télex : BCEAO 21833 SG /
21815 SG / 21530 SG / 21597 SG
Site internet : <http://www.bceao.int>

Directeur de Publication

Bassambié BATIONO
*Directeur de la Recherche
et de la Statistique*
Email : courriers.drs@bceao.int

Impression :

Imprimerie de la BCEAO
BP : 3108 - DAKAR

**EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION DANS L'UEMOA
SUR LES DIX DERNIERES ANNEES (2002-2011)**

Sommaire	2
Résumé	3
Introduction	4
I. Principales caractéristiques de l'inflation sur la période 2002-2011	5
1.1. Orientation globale des prix au cours des dix dernières années	5
1.2. Evolution des principales composantes de l'inflation	9
1.3. Analyse de la disparité des taux d'inflation entre les pays de l'UEMOA	10
1.4. Evolution de la volatilité de l'indice des prix	12
1.5. Evolution du différentiel d'inflation entre l'UEMOA et ses principaux partenaires	12
II. Facteurs explicatifs de l'évolution de l'inflation sur la période 2002-2011	14
2.1. L'offre	14
• 2.1.1. Impact de la production vivrière	14
• 2.1.2. Impact des chocs socio-politiques	17
• 2.1.3. L'offre d'énergie électrique	17
• 2.1.4. La fiscalité	18
• 2.1.5. L'inflation importée	19
• 2.1.5.1. <i>Impact de l'évolution des cours du pétrole</i>	19
• 2.1.5.2. <i>Impact de l'évolution des prix des produits alimentaires importés</i>	22
2.2. La demande	24
• 2.2.1. Evolution de la demande globale	24
• 2.2.2. Evolution de l'output-gap	26
• 2.2.3. Evolution de la liquidité globale	26
III. Principaux changements au cours de la décennie précédente et enseignements	30
Conclusion	33
Annexes	35

RESUME

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a entrepris la réalisation d'une série d'études visant l'approfondissement du suivi des économies de l'Union Economique et Monétaire Ouest africaine (UEMOA). Le présent rapport portant sur l'évolution des prix sur les dix dernières années s'inscrit dans ce cadre. Il aborde les principales caractéristiques de l'inflation dans l'Union et les facteurs explicatifs de l'évolution des prix.

Sur la période 2002-2011, le taux d'inflation moyen par an sur la période s'est situé à 2,7%. L'inflation sous-jacente qui mesure la tendance de fond des prix, sur laquelle les phénomènes transitoires n'ont pas d'influence, a progressé en moyenne de 2,1% par an. Les produits alimentaires et énergétiques sont ceux qui ont connu les plus fortes progressions de prix sur la période. En revanche, une baisse des prix des équipements électroménagers et des tarifs des communications téléphoniques a été enregistrée dans la plupart des pays.

L'indice harmonisé des prix à la consommation a été marqué par une grande volatilité, reflétant l'ampleur des chocs exogènes auxquels les économies sont confrontées. Une amélioration de la convergence des taux d'inflation entre les pays n'a pas été observée et les résultats en matière de respect, par les pays, du critère de convergence, relatif à l'inflation, défini dans le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité sont mitigés.

Au cours des dix dernières années, l'évolution des prix a été essentiellement imprimée par les facteurs d'offre, notamment le niveau de la production vivrière dans l'Union et les tensions sur les cours mondiaux du pétrole brut et des produits alimentaires importés. Du côté de la demande, les évolutions de la liquidité et de l'absorption sont restées relativement contenues. L'output-gap est ressorti globalement négatif, traduisant l'absence de surchauffe susceptible d'expliquer l'accroissement sensible des coûts de production et des prix.

En excluant les années 1994 et 1995 marquées par l'impact de la dévaluation du changement de la parité du franc CFA, le profil de l'inflation n'a pas changé sensiblement entre les décennies 1992-2001 et 2002-2011. En revanche, par rapport à la décennie 1992-2001, la dernière décennie est marquée par une augmentation de la fréquence des chocs d'offre alimentaire dans la Zone et par l'accentuation des tensions sur les cours des produits importés par les pays de l'Union.

INTRODUCTION

Les dispositions de l'article 8 des Statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) assignent à l'Institut d'émission un objectif explicite de stabilité des prix. Ainsi, des activités d'analyse et de recherche, portant notamment sur les caractéristiques et les déterminants de l'inflation, ainsi que les méthodes de prévision des prix sont entreprises par la Banque Centrale de manière régulière.

Le présent rapport portant sur l'analyse de l'évolution des prix dans les pays de l'UEMOA sur les dix dernières années s'inscrit dans ce cadre. Il vise une meilleure connaissance des caractéristiques et de la dynamique de l'inflation, nécessaire à la conduite de la politique monétaire.

Le rapport comporte deux parties. La première aborde les principales caractéristiques de l'inflation sur la période 2002-2011. Cette partie traite notamment de l'évolution de l'inflation observée et de l'inflation sous-jacente. Elle examine également l'évolution des différentes composantes de l'IHPC, la volatilité de l'indice des prix, les écarts de taux d'inflation entre les pays et le différentiel d'inflation entre l'UEMOA et ses partenaires. La seconde partie du rapport analyse les facteurs explicatifs de l'évolution des prix au cours de la dernière décennie. Elle passe en revue l'impact sur l'inflation des facteurs d'offre et de demande.

Le rapport s'appuie essentiellement sur une analyse statistique de l'indice des prix à la consommation, dont la production est harmonisée au sein de l'UEMOA depuis 1996 (cf. encadré 1). Quatre encadrés sont proposés dans le rapport. Ils portent sur la mesure de l'inflation dans l'UEMOA, le cadre communautaire pour la relance de la production agricole, les dispositions prises par les pouvoirs publics au cours de la décennie pour faire face à la montée des prix à la consommation et la définition de stabilité des prix, tel que arrêté par le Comité de Politique Monétaire.

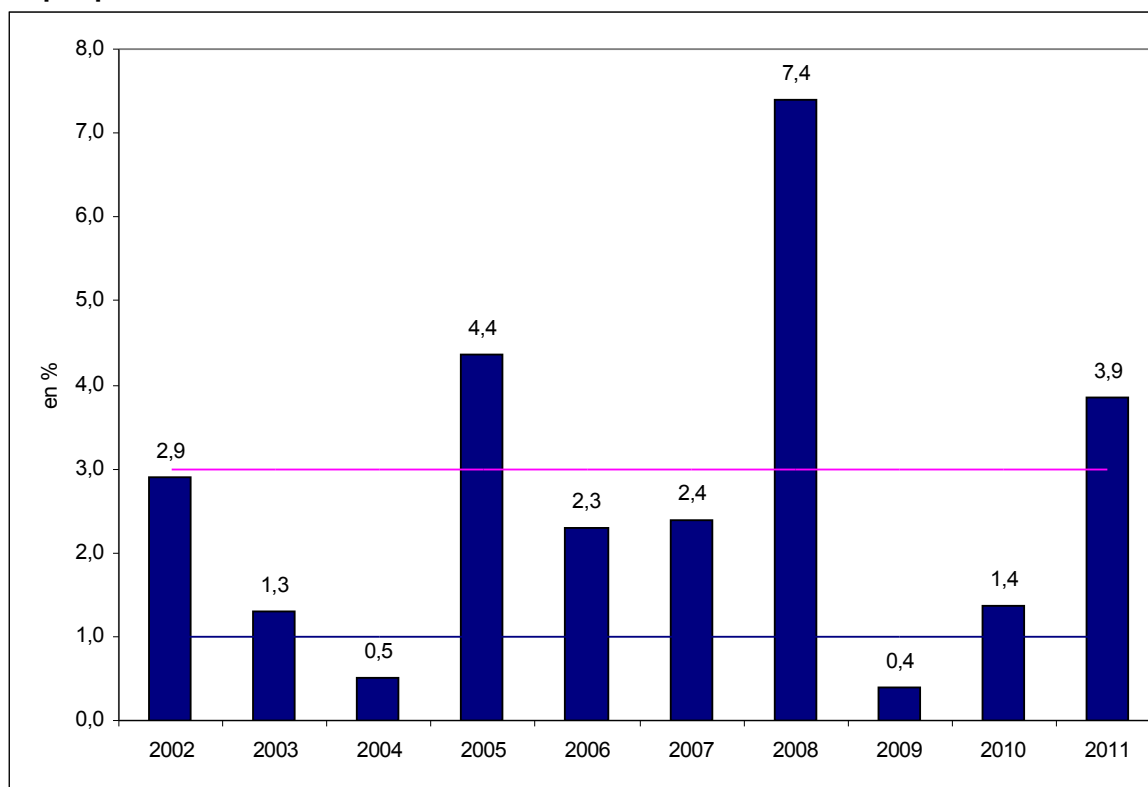
I. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'INFLATION SUR LA PERIODE 2002-2011

1.1 – Orientation globale de l'inflation au cours des dix dernières années

Le taux d'inflation moyen par an sur la période 2002-2011 s'est situé à 2,7%, contre 6,1%¹ sur la période 1992-2001 et 3,6% sur la période 1982-1991.

Suivant les années, les tensions inflationnistes dans l'UEMOA ont été plus ou moins importantes. Les années 2005, 2008 et 2011 ont été marquées par des taux d'inflation moyens atteignant respectivement 4,4%, 7,4% et 3,9%. Ces taux d'inflation élevés sont la conséquence de la sécheresse dans les pays du Sahel (2005), de l'impact de la crise alimentaire et énergétique (2008) et des perturbations induites par la crise post-électorale en Côte d'Ivoire (2011).

Graphique 1 : Taux d'inflation annuel dans l'UEMOA



Sources : Instituts Nationaux de la Statistique, BCEAO.

En matière de respect du critère de convergence, relatif à l'inflation, défini dans le Pacte de convergence de stabilité, de croissance et de solidarité, les résultats sont mitigés et variables selon les années. Seul un pays a respecté le critère de convergence en 2005. Aucun Etat n'a pu respecter le critère de convergence en 2008 et quatre Etats l'ont respecté en 2011. En

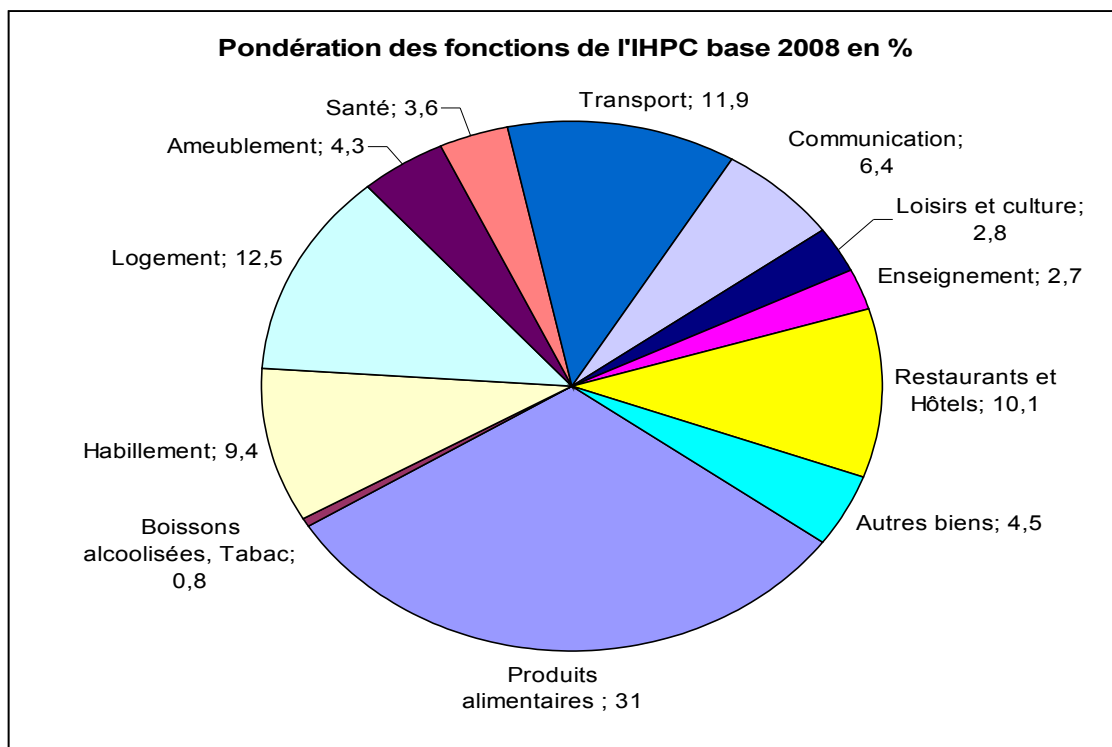
¹ Ce taux est de 2,1%, en excluant les années 1994 et 1995 marquées par l'impact de la dévaluation du FCFA.

revanche, tous les pays ont enregistré des taux d'inflation en moyenne annuelle inférieurs au seuil de 3,0% en 2004 et en 2010.

Encadré 1 : La mesure de l'inflation dans les pays de l'UEMOA

Le taux d'inflation dans l'UEMOA est calculé à partir des variations de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC). L'IHPC est calculé depuis 1997 et a été adopté par le Règlement communautaire N° 05/97/CM/UEMOA. Avant 1997, les indices des prix n'étaient pas rigoureusement comparables entre les pays de l'Union, en raison des différences de champs couverts et des périodes de base.

L'IHPC avait initialement pour base, l'année 1996. Pour tenir compte notamment de l'évolution des habitudes de consommation des ménages de l'Union et des évolutions méthodologiques, l'IHPC a été rénové avec une nouvelle année de base qui est 2008. Par rapport à l'IHPC base 1996, l'IHPC base 2008 est marqué par une forte augmentation de la pondération afférente à la composante « Communication ». Le poids des dépenses de communication est passé de 1,6% en 1996 à 6,4% en 2008, traduisant le développement observé dans le secteur de la téléphonie mobile dans les pays de l'Union. Les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées demeurent le premier poste du budget des ménages qui y consacrent près du tiers (31,0%) de leurs dépenses. Toutefois, le poids de cette rubrique a baissé au profit notamment des dépenses de restauration hors domicile, de communication et de transport.



Le passage à l'IHPC 2008 a permis également d'avoir une méthodologie de détermination du taux d'inflation dans l'UEMOA conforme aux normes statistiques internationales actuelles, notamment en terme de formule de calcul et de prise en compte de la saisonnalité des produits. Ainsi, la moyenne arithmétique des indices a été remplacée par la moyenne géométrique beaucoup moins sensible aux valeurs extrêmes et permettant le chaînage des indices. En outre, afin de mieux prendre en compte la saisonnalité de certains produits de consommation, des pondérations mensuelles sont désormais utilisées.

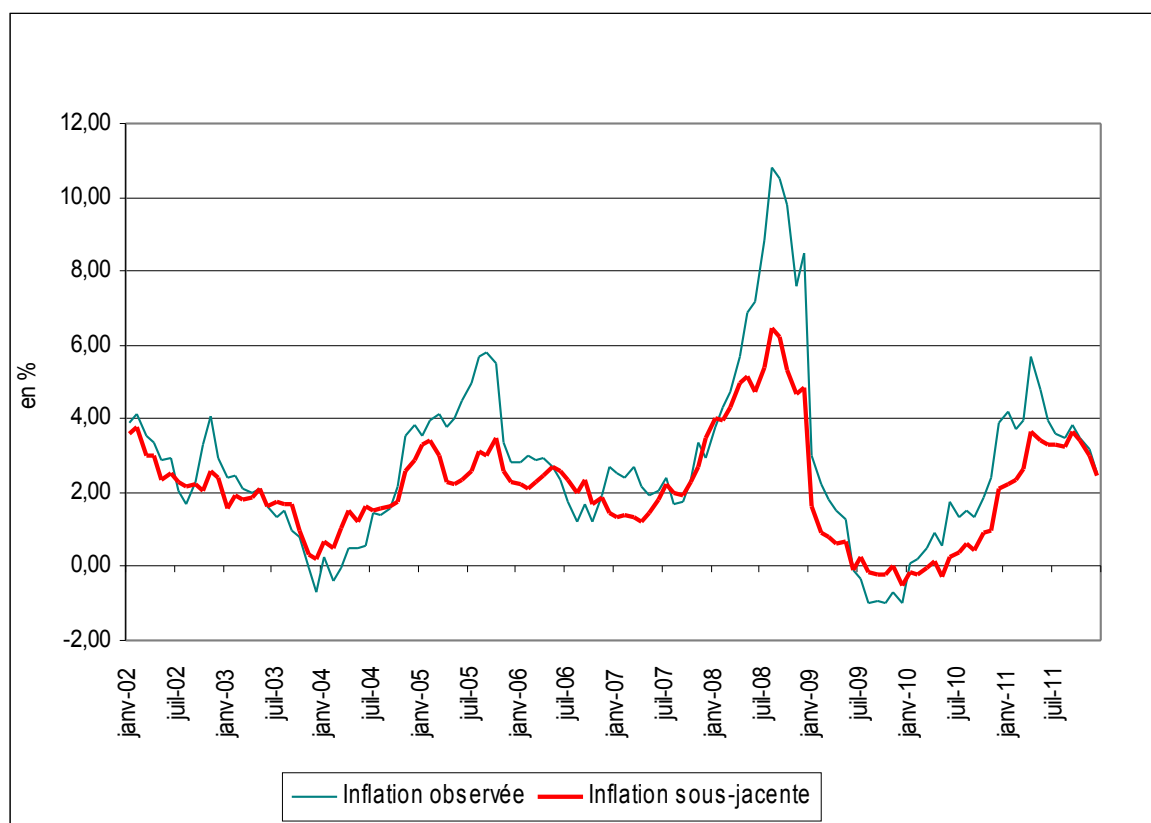
Par ailleurs, la mise en place du nouvel indice des prix à la consommation a donné l'occasion aux Instituts Nationaux de la Statistique, d'élargir le champ de la consommation couvert dans le suivi de l'inflation. Ainsi, l'IHPC 2008 prend en compte des dépenses de consommation de biens d'occasion, de certaines assurances, etc., non couvertes par l'IHPC 1996.

La principale limite de l'IHPC dans l'UEMOA demeure sa couverture géographique. En effet, comme pour l'IHPC 1996, l'IHPC 2008 ne couvre que la plus grande agglomération dans chaque Etat membre de l'UEMOA. L'extension du champ de l'IHPC à l'ensemble du territoire national reste un défi que l'Union compte relever. Dans ce cadre, une étude de faisabilité a été réalisée par la Commission de l'UEMOA et les travaux de mise en place de l'IHPC national sont en cours.

Globalement, le taux d'inflation en glissement annuel s'est situé dans un intervalle de 0% à 4% au cours des dix dernières années. Il est ressorti en dessous du seuil maximum de 3%, sur en moyenne huit mois par an (soit 62,5% des cas). Il est resté dans la fourchette de stabilité des prix (de 1% à 3%) sur près de la moitié de la période sous revue (dans 45,0% des cas). En glissement annuel, trois pics d'inflation ont été enregistrés. Ils sont associés aux taux de 5,8% enregistré en septembre 2005 (crise alimentaire dans les pays sahéliens), 10,8% relevé en août 2008 (crise alimentaire interne et mondiale doublée d'une crise énergétique) et 5,7% noté en avril 2011 (impact de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire).

Les prix sont ressortis en baisse en rythme annuel (taux d'inflation négatifs) sur deux périodes, la première allant de novembre 2003 à février 2004 et la seconde de juillet 2009 à décembre 2009. Elles correspondent respectivement à l'impact des bonnes productions céréalières des campagnes 2003/2004 et 2008/2009 et à l'incidence de la crise financière.

Graphique 2 : Inflation en glissement annuel dans l'UEMOA de janvier 2002 à décembre 2011



Sources : Instituts Nationaux de la Statistique, BCEAO.

L'inflation sous-jacente est la composante de l'inflation qui mesure la tendance de fond des prix, à savoir celle sur laquelle les phénomènes transitoires n'ont pas d'effet. Dans l'UEMOA, le taux d'inflation sous-jacente est obtenu en excluant l'évolution des prix des produits frais, des céréales non transformées et de l'énergie². Au cours des dix dernières années, le taux d'inflation sous-jacente global dans l'UEMOA est ressorti à 23,1%. Le taux moyen annuel de l'inflation sous-jacente, pour sa part, s'est établi à 2,1%, soit 0,6 point de pourcentage de moins que l'inflation globale.

Tableau 1 : Evolution de l'inflation au cours des 10 dernières années (en pourcentage)

	Inflation globale		Inflation sous-jacente	
	Hausse cumulée	Moyenne annuelle	Hausse cumulée	Moyenne annuelle
Bénin	32,2	2,8	23,7	2,1
Burkina	28,8	2,6	18,4	1,7
Côte d'Ivoire	33,6	2,9	28,1	2,5
Guinée-Bissau	28,6	2,5	18	1,7
Mali	28,1	2,5	25,6	2,3
Niger	26,9	2,4	21,3	1,9
Sénégal	22,3	2	14,3	1,3
Togo	33,8	3	26,9	2,4
UEMOA	30,9	2,7	23,1	2,1

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique, BCEAO.

Par pays, la hausse totale des prix au cours des dix dernières années la plus faible a été observée au Sénégal (22,3%). Les taux d'inflation les plus élevés ont été enregistrés au Togo (33,8%), en Côte d'Ivoire (33,6%) et au Bénin (32,2%). Ces évolutions différenciées pourraient traduire une convergence du niveau des prix dans l'Union. En effet, exception faite de la Côte d'Ivoire³, les hausses des prix les plus importantes sont enregistrées dans les pays où le niveau des prix est le plus bas. Selon les derniers résultats du Programme de Comparaison Internationale des prix (PCI-Afrique), publiés en 2009, le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont les pays de l'Union les plus chers avec un niveau de prix supérieur à la moyenne de l'Afrique. Le niveau des prix est inférieur à la moyenne de l'Afrique dans les autres pays.

² Règlement communautaire N° 08/2006/CM/UEMOA, portant adoption des modalités de calcul de l'inflation sous-jacente dans les Etats membres de l'UEMOA.

³ L'hypothèse de convergence des niveaux des prix n'est pas vérifiée pour la Côte d'Ivoire, du fait de la crise qu'elle a subie sur la période.

1.2 – Evolution des principales composantes de l'inflation

L'analyse des composantes de l'inflation met en évidence l'influence importante des produits alimentaires et des transports dans la dynamique des prix dans l'UEMOA. En effet, la hausse des prix au cours des dix dernières années a été portée par les produits alimentaires, dont les prix se sont accrus en moyenne annuelle de 4,1%, et par les services de transports (3,5%). La hausse des prix des produits alimentaires a expliqué environ la moitié de la progression globale des prix sur la période (47,5%). Les produits alimentaires ayant le plus contribué à l'augmentation des prix sont les céréales, la viande et les produits de la pêche. En particulier, les céréales non transformées ont contribué à environ 10% à la hausse des prix.

Au niveau des transports, la progression des prix est imprimée par le coût des carburants et les tarifs de transport. L'augmentation des loyers et du prix du gaz sont les principales sources du renchérissement de la composante Logement.

En revanche, les prix des articles d'habillement et des services de loisirs et de culture sont restés quasi stables au cours de la décennie passée.

Tableau 2 : Evolution des prix des fonctions de consommation sur la période 2002-2011

Fonctions	Inflation 2002-2011 (en %)		Contribution	
	Hausse cumulée	Moyenne annuelle	En points de %	En proportion
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	49,6	4,1	14,7	47,5
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	22,5	2,1	0,2	0,6
Habillement	0,2	0,0	0,0	0,1
Logement	31,2	2,7	3,8	12,4
Ameublement	13,6	1,3	0,7	2,1
Santé	17,5	1,6	0,7	2,2
Transport	41,5	3,5	4,5	14,4
Communication	37,0	3,2	1,8	5,7
Loisirs et culture	-0,1	0,0	0,0	0,0
Enseignement	30,6	2,7	0,8	2,6
Restaurants et hôtels	31,0	2,7	3,3	10,6
Autres biens et services	9,7	0,9	0,5	1,6
Ensemble	30,9	2,7	30,9	100,0

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique, BCEAO.

L'évolution des fonctions de consommation dans les pays membres est globalement similaire à celui de l'ensemble de l'UEMOA. Toutefois, l'analyse par pays montre que l'augmentation

des prix des communications est observée seulement au Bénin⁴ et en Côte d'Ivoire⁵ où la progression a atteint respectivement 95,6% et 91,3%, en rapport avec la hausse des coûts des communications sur le téléphone fixe. Les prix des communications sont restés quasi stables en Guinée-Bissau et ont baissé dans les autres pays, avec des taux allant de -12,9% au Togo à -43,8% au Burkina (cf. tableau 2 en annexe), en liaison avec l'essor de la téléphonie mobile.

L'analyse de l'évolution des prix selon l'origine géographique montre que la hausse des prix des produits locaux⁶ a été relativement plus importante que celle des biens importés. En effet, la progression moyenne annuelle des prix sur les dix dernières années est ressortie à 2,9% pour les produits locaux, soit environ 0,5 point de plus que l'évolution des prix des biens importés. La baisse des prix des appareils électroménagers et du matériel de téléphonie mobile sur la période est le principal facteur atténuateur de l'augmentation des prix des biens importés.

Tableau 3 : Inflation dans l'UEMOA selon l'origine géographique sur la période 2002-2011

Origine	Moyenne annuelle
Produits locaux	2,9
Biens importés	2,4
Ensemble	2,7

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique, BCEAO.

1.3 – Analyse de la disparité des taux d'inflation entre les pays de l'UEMOA

Les différentiels d'inflation entre les pays de l'UEMOA sont restés importants au cours des dix dernières années. En effet, un écart d'inflation⁷ moyen entre les pays membres de l'Union de 1,6 point de pourcentage a été enregistré sur la période. En outre, l'écart moyen sur la période entre le taux d'inflation le plus élevé et le plus faible est de 4,7 points de pourcentage.

4 Au Bénin, le coût de l'impulsion était passé de 66 francs CFA pour trois minutes, à 20 FCFA les 15 secondes, soit 240 francs les trois minutes à partir de février 2006. Ce tarif a été ramené à 20 FCFA les 20 secondes, soit 180 francs pour trois minutes en avril 2006. Une nouvelle baisse a été opérée en 2008, mais les prix restent supérieurs à leur niveau d'avant février 2006.

5 Il s'agit de l'impact de la hausse du coût des communications à partir d'un téléphone fixe, notamment celle d'avril 2003.

6 Il convient de souligner que des produits classés « locaux » comme le pain, nécessite une forte utilisation de produits importés.

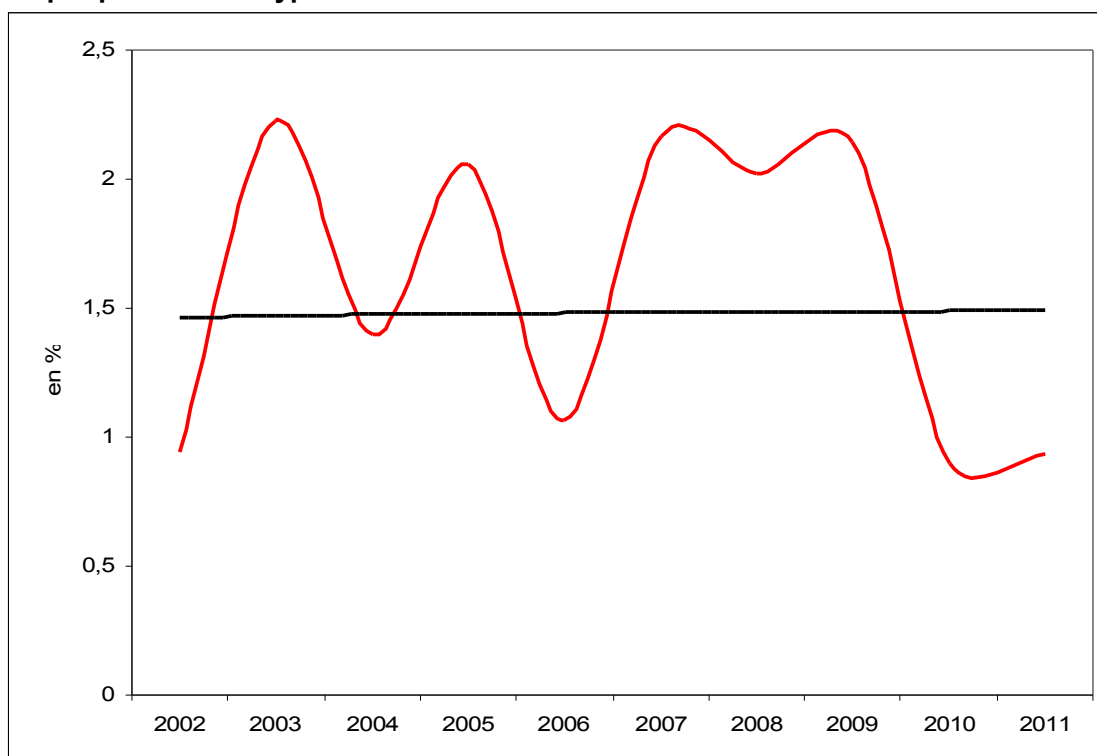
7 Mesuré par l'écart- type des taux d'inflation des pays de l'Union.

Cette dispersion des taux d'inflation entre pays s'explique par des asymétries face aux chocs et par l'impact du contexte socio-politique observé dans certains pays. La divergence des taux d'inflation s'est accentuée au cours des années marquées par des tensions sur les prix des céréales (2005, 2008) et qui affectent plus les économies des pays sahéliens enclavés et, dans une moindre mesure, celles des autres pays de l'Union.

L'accentuation de la divergence des taux d'inflation au cours de la période 2007-2009, montre que les pays de l'Union ont été affectés dans des proportions différentes par la crise alimentaire et énergétique mondiale de 2007 et 2008. En outre, les délais de transmission des évolutions des cours mondiaux aux prix domestiques sont différents d'un pays à l'autre. Ainsi, la transmission de la hausse des cours mondiaux des produits alimentaires aux prix domestiques a été plus rapide au Sénégal et en Guinée-Bissau où elle était perceptible dès 2007. En revanche, les tensions importantes sur les prix des denrées alimentaires importées ont été enregistrées dans les autres pays en 2008.

Par ailleurs, les mesures prises par certains Etats, notamment le gel temporaire des prix des carburants et l'impact sur les prix (notamment en 2003 et 2011) de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire ont contribué à limiter la convergence des taux d'inflation entre les pays de l'UEMOA.

Graphique 3 : Ecart type du taux d'Inflation dans l'UEMOA



Sources : Instituts Nationaux de la Statistique, BCEAO.

1.4 – Evolution de la volatilité de l'indice des prix

L'inflation dans l'Union est caractérisée par une volatilité relativement forte par rapport à son niveau moyen observé au cours de la dernière décennie. L'écart-type des taux d'inflation en glissement annuel dans l'UEMOA s'est établi à 2,3 points de pourcentage pour une moyenne de 2,7% de janvier 2002 à décembre 2011. Ce niveau traduit un degré de sensibilité élevé du taux d'inflation aux chocs exogènes, notamment les chocs d'offre qui affectent les économies des Etats membres de l'Union.

Tableau 4 : Volatilité des taux d'inflation par pays

	Ecart type du taux d'inflation en glissement annuel (en %)	Taux d'inflation moyen
Bénin	2,9	2,8
Burkina	3,8	2,6
Côte d'Ivoire	2,2	2,9
Guinée-Bissau	4,2	2,5
Mali	3,9	2,5
Niger	4,3	2,4
Sénégal	2,7	2,0
Togo	3,3	3,0
UEMOA	2,3	2,7

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique, BCEAO.

L'analyse par pays indique que la volatilité de l'inflation est plus importante dans les pays sahéliens enclavés (Burkina, Mali et Niger), qui subissent de façon plus sensible l'impact des chocs d'offre alimentaire, et en Guinée-Bissau, où les perturbations fréquentes dans l'approvisionnement en denrées alimentaires importées induisent une forte fluctuation de l'inflation.

1.5 – Evolution du différentiel d'inflation entre l'UEMOA et ses principaux partenaires

Par rapport aux principaux pays partenaires, l'UEMOA a enregistré, en moyenne, un différentiel d'inflation favorable de 1,5 point de pourcentage au cours de la décennie. En effet, le taux d'inflation en moyenne entre janvier 2002 et décembre 2011 est ressorti à 2,7% dans l'Union contre 4,2% chez l'ensemble de ses partenaires. Elle atteint 12,1% au Nigeria et 14,5% au Ghana.

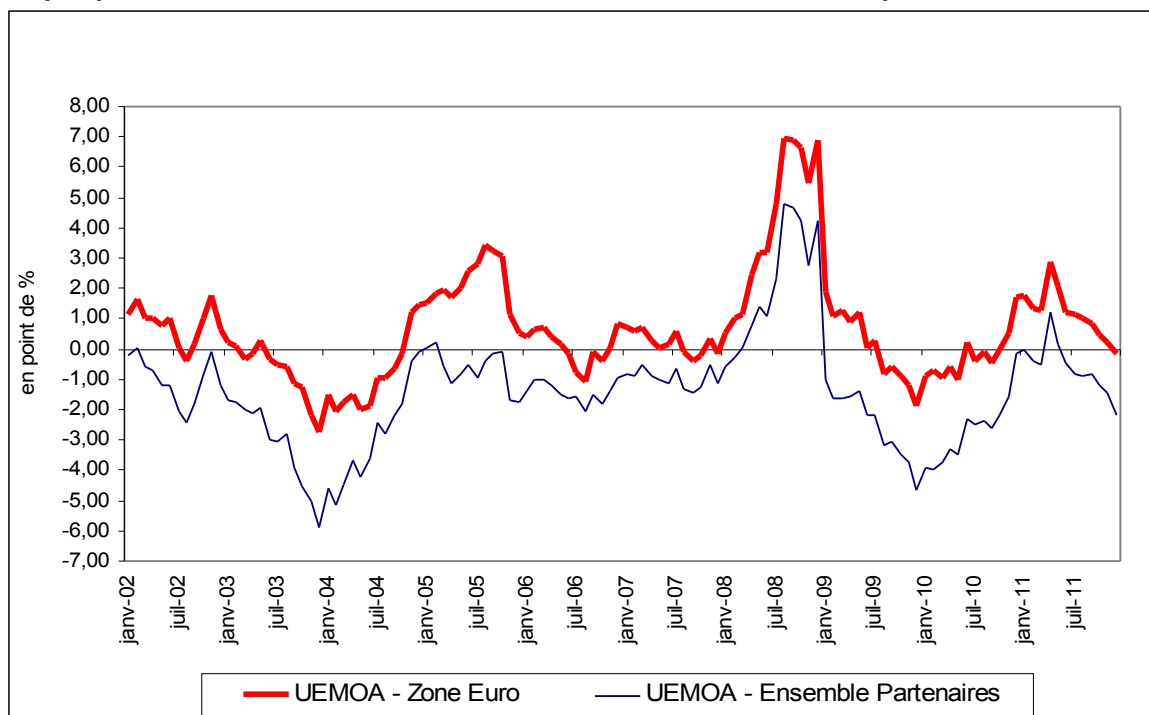
En dépit de cet écart d'inflation favorable à l'Union, la compétitivité globale de l'UEMOA s'est dégradée sur la période, en rapport avec la dépréciation des monnaies des partenaires. En effet, le taux de change effectif réel s'est accru de 6,5% au cours des dix dernières années, en liaison avec une appréciation du FCFA par rapport aux monnaies de ses partenaires de 21,1%, dont l'impact a été limité par un différentiel d'inflation en faveur de l'Union de 12,2%.

Tableau 5 : Inflation dans les pays partenaires sur la période 2002-2011

	Taux d'inflation moyen par an (en %)
Ensemble des partenaires	4,2
Zone Euro	2,1
France	1,8
Etats-Unis	2,4
Chine	2,9
Japon	-0,2
Ghana	14,5
Nigeria	12,1
UEMOA	2,7

Sources : FMI, BCEAO.

Il ressort cependant de l'examen de l'évolution comparée de l'inflation dans l'Union et la Zone euro un différentiel moyen d'inflation défavorable de 0,6 point de pourcentage. Le taux d'inflation en glissement annuel en moyenne s'est établi à 2,7% dans l'Union contre 2,1% dans la Zone euro au cours des dix dernières années. Cet écart d'inflation en défaveur de l'Union implique une perte de compétitivité de l'Union vis-à-vis de la Zone euro sur la période.

Graphique 4 : Evolution de l'écart d'inflation entre l'UEMOA et ses partenaires

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique, BCEAO.

II. FACTEURS EXPLICATIFS DE L'EVOLUTION DE L'INFLATION SUR LA PERIODE 2002-2011

Les éléments explicatifs de l'inflation peuvent être classés en deux catégories : les facteurs d'offre et de demande.

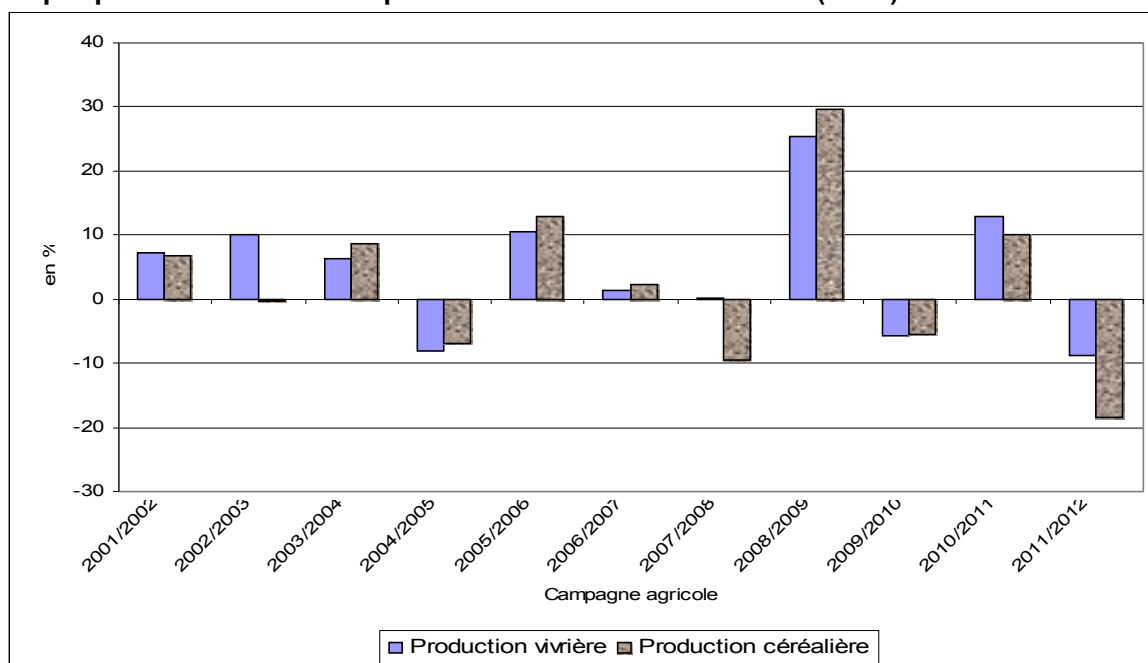
2.1. L'offre

Au titre des facteurs d'offre, la progression des prix dans l'Union a été induite principalement par l'évolution de la production vivrière domestique. L'évolution de l'inflation dans l'Union au cours des dix dernières années a également été tributaire du contexte socio-politique dans les Etats membres et des problèmes d'énergie électriques qui agissent essentiellement sur l'offre. Cette section aborde également les tensions sur les marchés internationaux, notamment ceux du pétrole et des produits alimentaires et l'impact des mesures fiscales.

2.1.1. Impact de la production vivrière

Au cours des dix dernières années, une baisse importante de la production a été observée au cours des campagnes 2004/2005, 2007/2008, 2009/2010 et 2011/2012, en raison essentiellement de conditions pluviométriques défavorables. Il a été ainsi observé un cycle de mauvaises récoltes de 2 à 3 ans.

Graphique 5 : Variation de la production vivrière et céréalière (en %)



Sources : Services Nationaux, BCEAO.

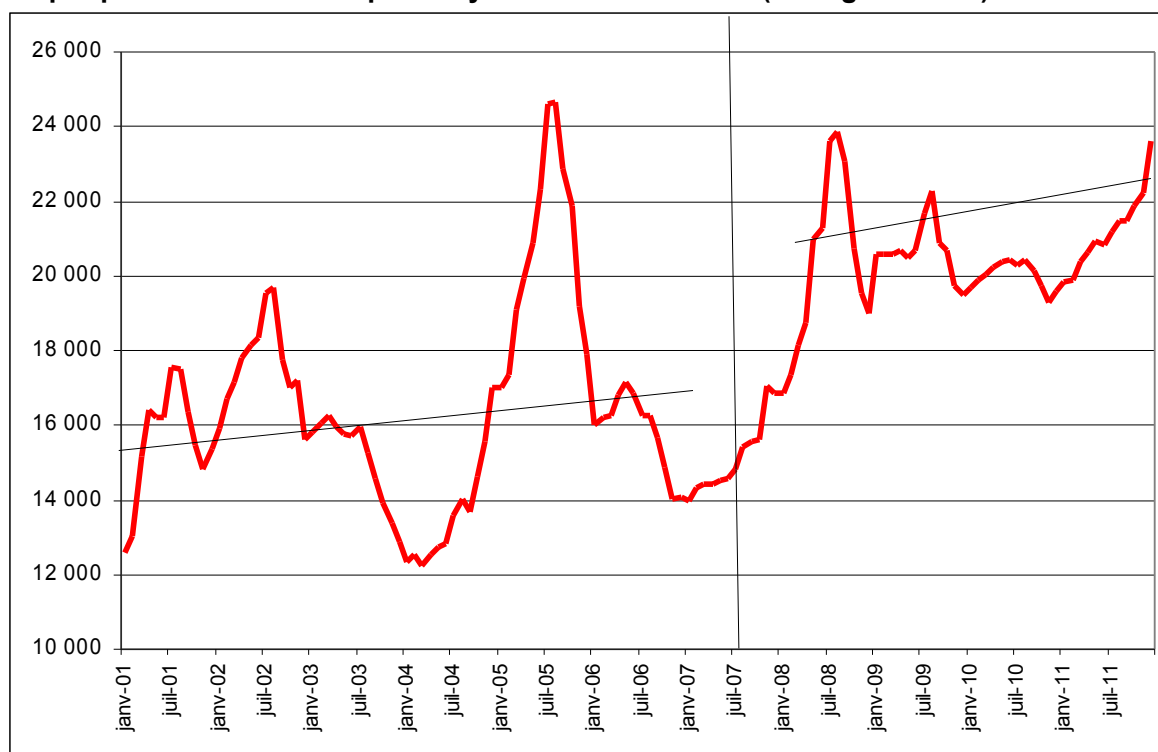
L'impact de la production vivrière sur l'inflation dans l'UEMOA, est perceptible à partir des évolutions des prix de la composante alimentation, qui est la principale rubrique du panier de

la ménagère, avec un poids de 31,0%. Au cours des dix dernières années, elle explique environ 50% de la progression et de la volatilité des prix. Par ailleurs, le poids des produits vivriers dans le panier de l'IHPC est de 12,2%, dont 7,33% pour les céréales.

Compte tenu de la demande régulière et quasi incompressible en produits céréaliers, les mauvaises récoltes céréalières des campagnes 2004/2005, 2007/2008, 2009/2010 et 2011/2012 ont induit une forte progression des prix des céréales dans les pays de l'Union.

Les prix des céréales sont restés globalement dans une tendance haussière sur la période. Par ailleurs, un changement de palier du niveau des prix des céréales a été observé à partir de 2008, traduisant le fait que la crise de cette année n'a pas été résorbée. En moyenne dans l'Union, le prix du sac de 100 kg de céréales est ainsi passé d'environ 16.000 FCFA entre 2002 et 2007 à environ 22.000 FCFA entre 2008 et 2011.

Graphique 6 : Evolution du prix moyen du mil et du maïs (100 kg en FCFA)



Source : BCEAO.

Compte tenu du poids important des produits vivriers, notamment des céréales dans l'indice des prix, les chocs de production céréalière observés au cours de la dernière décennie (à l'exception de celui de la campagne 2009/2010 qui est intervenu après une production record au cours de l'année précédente) ont entraîné des taux d'inflation au dessus du seuil de 3,0%. Pour lutter contre les baisses récurrentes de la production agricole dans l'Union, des mesures ont été prises au niveau communautaire en 2008 (cf. encadré 2).

Tableau 6 : Contribution des céréales à l'inflation dans l'UEMOA

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Contribution des produits alimentaires	2,1	0,1	-1,9	2,3	0,4	1,4	5,1	0,8	1,2	2,2
Dont Contribution des céréales (en point de %)	0,0	-0,4	0,0	1,1	-0,5	-0,1	2,3	0,2	-0,2	0,5
Inflation globale (en %)	2,9	1,3	0,5	4,4	2,3	2,4	7,4	0,4	1,4	3,9

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique, BCEAO.

En moyenne, une baisse de 10 points de pourcentage de la production céréalière dans l'UEMOA se traduit par une inflation d'environ 1,5 point de pourcentage toutes choses égales par ailleurs. En particulier, un repli de 10 points de pourcentage de la production céréalière entraîne une hausse des prix des produits alimentaires d'environ 3,5 points de pourcentage.

Encadré 2 : Mesures de relance de la production agricole

Face à l'insécurité alimentaire en 2008 et à ses répercussions sur l'inflation et la situation socio-économique de l'Union, le Conseil des Ministres de l'UEMOA avait arrêté des mesures au cours du séminaire sur « la définition d'un cadre stratégique pour la maîtrise de l'inflation et la relance de la production agricole », tenu le 27 juin 2008 à Dakar.

En vue d'assurer le financement des actions à court terme, les Ministres avaient décidé d'affecter aux Etats membres, sur une base égalitaire, des ressources pour un montant global de 40 milliards de FCFA. A cet effet, la Commission de l'UEMOA et la BCEAO ont chacune versé aux Etats 13,3 milliards de francs CFA. La BOAD a, quant à elle, octroyé 13,3 milliards FCFA pour le financement de projets agricoles à court terme.

Pour assurer le financement des actions à moyen terme de relance de la production agricole, les Ministres avaient instruit la BOAD de procéder à la mobilisation de 100,0 milliards de FCFA sur trois ans, sur le marché des capitaux de l'Union, en vue de permettre, par effet de levier, de dégager des financements d'un montant de 300,0 milliards pour les projets agricoles à moyen terme.

La BOAD a mobilisé les 100 milliards FCFA initialement prévus, dont 82 milliards ont été engagés dans le financement de projets agricoles. Le coût total des projets financés s'élève à 250 milliards FCFA, grâce à l'effet de levier qui a permis de mobiliser des ressources auprès d'autres bailleurs.

Pour la plupart des actions qui s'inscrivent à moyen terme dans le cadre de la Politique Agricole de l'Union, des études de faisabilité ont été réalisées par la Commission de l'UEMOA.

En plus des mesures au niveau communautaire, les Gouvernements ont mené des politiques de soutien aux paysans dans le but de relancer la production agricole. En particulier, des mesures de distribution gratuite de semences ont été mises en œuvre au Burkina, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo, et des périmètres irrigués ont été aménagés au Burkina et au Mali pour accroître la production de riz. Au Sénégal, la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) a été lancée.

Si ces mesures ont permis de booster la production de certaines spéculations, notamment celle du riz, la crise alimentaire qui se profile en 2012, montre la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des mesures arrêtées en 2008.

2.1.2. Impact des chocs socio-politiques

Les tensions socio-politiques observées dans certains pays de l'UEMOA au cours de la décennie 2002-2011 se sont traduites par une désorganisation de l'appareil de production, ainsi que par la perturbation des circuits d'approvisionnement des marchés de la Zone. Ainsi, ces tensions ont induit une réduction de l'offre de divers produits et contribué à alimenter la hausse des prix.

Sur la période, la crise la plus importante, observée en Côte d'Ivoire à partir de 2002, a connu une aggravation au cours des années 2004, 2005 et 2011. Elle a entraîné un renchérissement des produits de première nécessité, en raison de l'approvisionnement insuffisant de la ville d'Abidjan en denrées vivrières en provenance des autres régions du pays et de la diminution des échanges avec les pays limitrophes. La crise en Côte d'Ivoire a également affecté l'inflation dans les autres pays de l'UEMOA, en particulier au Burkina, au Mali et au Niger, à travers l'augmentation du prix des produits traditionnellement importés de la Côte d'Ivoire. En particulier, l'allongement des circuits d'importation avec la désaffectation du port d'Abidjan a induit des coûts supplémentaires qui ont contribué à l'inflation dans les pays de l'hinterland.

Les estimations statistiques indiquent que la crise en Côte d'Ivoire a induit une inflation supplémentaire dans l'UEMOA de 0,2 point en 2004, 0,2 point en 2005, 0,4 point en 2010 et 0,4 point en 2011.

Les tensions socio-politiques observées dans les autres pays, notamment au Togo et en Guinée-Bissau en 2005, au Burkina en 2011 ont également eu un impact haussier sur le niveau des prix. Par ailleurs, les grèves récurrentes dans le secteur de la distribution de carburants au Nigeria ont été à la base des hausses sensibles des prix des carburants vendus en vrac au Bénin, au Niger et au Togo, avec des effets notables sur les prix des autres biens et services.

2.1.3. L'offre d'énergie électrique

Sur la période 2002-2011, des délestages électriques récurrents ont été enregistrés dans la plupart des pays de l'UEMOA. Les déficits de l'offre d'énergie sont liés à la fois aux problèmes d'insuffisance des capacités de production par rapport à la demande, mais également à l'incidence des mauvaises pluviométries sur la production de certains barrages hydroélectriques.

Les perturbations dans la fourniture d'énergie électrique ont induit une hausse de l'inflation, à travers notamment la diminution de l'offre de certains produits, en particulier les denrées alimentaires périssables. Sur les dix dernières années, les problèmes d'offre d'énergie électrique les plus importants ont été enregistrés au Bénin, en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Togo.

2.1.4. La fiscalité

Les années quatre-vingt-dix avaient été marquées par l'harmonisation en 1998 du taux de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et des droits d'accises au niveau communautaire et par la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) qui se sont traduites par la hausse des prix des produits de grande consommation (céréales importées, produits alimentaires manufacturés, électricité, eau, services).

Sur la période 2002-2011, certaines mesures fiscales ont eu un impact direct sur l'inflation dans l'Union. Il s'agit notamment de la hausse de la fiscalité sur les boissons alcoolisées au Sénégal en 2004. Au Niger, l'extension du champ d'application de la TVA aux produits de grande consommation, en application de la loi de finances rectificative 2005, a contribué à entretenir les tensions inflationnistes dans ce pays en 2005.

Des mesures fiscales ont également été prises pour lutter contre l'inflation. En effet, face aux tensions inflationnistes liées à la crise des produits pétroliers et alimentaires importés de 2007 et 2008, la plupart des pays ont eu recours à des mesures fiscales pour atténuer la hausse des prix (cf. encadré 3).

Encadré 3 : Mesures d'urgence prises par les Etats en 2008 pour limiter les tensions inflationnistes

Pour atténuer l'effet de la hausse des prix sur le panier de la ménagère, les Etats membres de l'Union ont eu recours à une série de mesures d'urgence. Ces interventions peuvent être classées en deux grandes catégories : les mesures qui visent à assurer un meilleur approvisionnement des marchés et celles qui tendent à contenir directement la hausse des prix sur les marchés intérieurs des denrées alimentaires et des produits pétroliers par des décisions d'ordre budgétaire de court terme.

Au titre des mesures visant l'approvisionnement des marchés, certains Etats membres de l'Union (Bénin, Burkina, Mali, Niger, Sénégal et Togo) ont privilégié une utilisation des stocks de sécurité, en vue de leur distribution à des prix modérés dans les zones les plus affectées. Des magasins de référence ont également été mis en place, notamment au Burkina et au Sénégal. Ces mesures ont parfois été accompagnées de restrictions à la libre circulation des produits céréaliers dans la sous-région, ainsi que de remise en place de systèmes de contrôle des prix.

En ce qui concerne les mesures destinées à contenir la hausse des prix intérieurs, elles ont consisté en la suspension temporaire des droits de douanes et taxes à l'importation sur certains produits de grande consommation. D'autres Etats (Burkina, Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal) ont pris des mesures d'exonération temporaire de TVA sur les produits dits sensibles (riz, huile, lait, pain, etc.).

Pour les produits énergétiques, des mesures sont également prises par les Etats pour contenir les augmentations de prix. Ainsi, une subvention est accordée au secteur de la distribution de gaz butane dans tous les pays, à l'exception de la Guinée-Bissau.

Dans la plupart des Etats, compte tenu des rigidités à la baisse des prix, les mesures prises pour les produits alimentaires importés n'ont pas induit de repli sensible des coûts, mais ont permis globalement de figer les prix de certaines denrées aux niveaux déjà atteints ou de limiter leur progression malgré la poursuite des tensions sur les cours mondiaux.

Pour les céréales locales, les opérations de vente des denrées prélevées sur les stocks nationaux de sécurité ont eu un impact faible sur l'évolution des prix, en raison de la capacité modeste de ces stocks. L'utilisation des stocks nationaux de sécurité a surtout permis de mettre des produits céréaliers à la disposition des couches les plus vulnérables à des coûts moindres que ceux du marché.

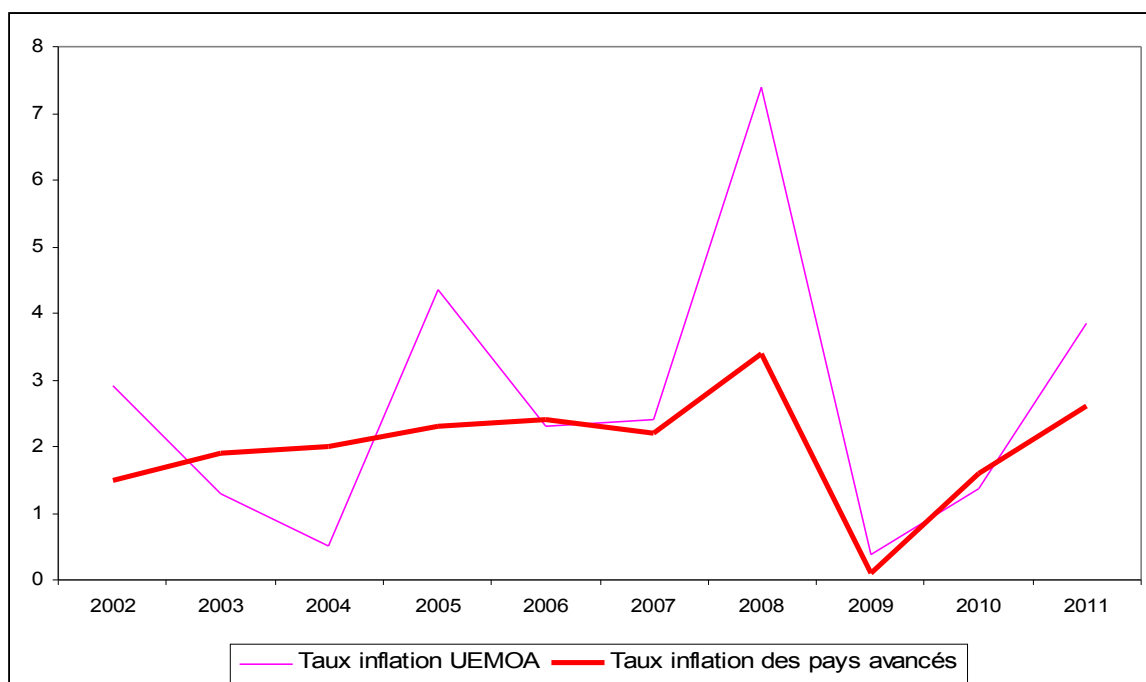
S'agissant du gaz, la subvention accordée au secteur de la distribution de ce produit dans tous les pays, à l'exception de la Guinée-Bissau, a limité la hausse des prix. Ainsi, le coût du gaz est ressorti quasi stable en 2008 dans l'UEMOA. Les actions des Etats ont également permis de contenir la hausse des prix des carburants. En effet, ces prix ont augmenté dans la Zone de 8,8% en 2008 contre une progression des cours du pétrole brut exprimés en FCFA de 27,5%.

2.1.5. L'inflation importée

Au cours des dix dernières années, l'inflation dans l'UEMOA s'est sensiblement ressentie des tensions observées sur les marchés internationaux. En particulier, l'orientation haussière de l'inflation mondiale en 2008, 2010 et 2011, ainsi que la décélération enregistrée en 2009 ont marqué la tendance de l'inflation dans l'UEMOA.

En moyenne sur la période, une variation d'un (1) point de pourcentage de l'inflation importée a induit une augmentation de prix dans l'UEMOA d'environ 0,5 point de pourcentage.

Graphique 7 : Inflation dans l'UEMOA et dans les pays avancés (en pourcentage)



Sources : FMI, BCEAO.

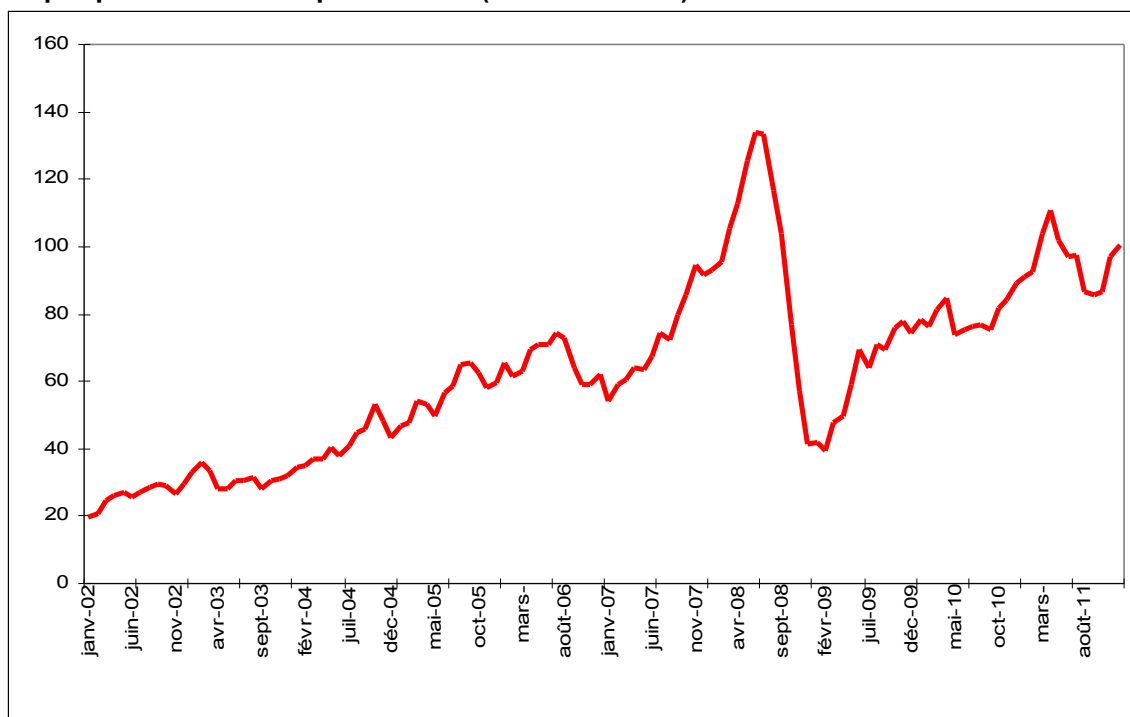
Les cours mondiaux des produits pétroliers et alimentaires sont les principaux facteurs à l'origine de ces évolutions sur les marchés internationaux.

2.1.5.1. Impact de l'évolution des cours du pétrole

La décennie 2002-2011 a été marquée par la récurrence des tensions sur les cours du pétrole brut doublée d'une forte volatilité des prix. Les tensions les plus importantes ont été observées

en 2008, année au cours de laquelle le prix du baril de pétrole brut (WTI) a atteint son niveau le plus haut, en ressortant à 144,27 dollars⁸ en juillet 2008.

Graphique 8 : Cours du pétrole brut (WTI en dollars)



Sources : Reuters, BCEAO.

D'une manière générale, les tensions sur les cours du pétrole brut sur la période 2002-2011 sont dues à la demande croissante, notamment des pays émergents, Chine et Inde en particulier. Elles résultent également de la spéculation, en particulier des hedges fund. En outre, la réduction des capacités de production induite par les phénomènes climatiques (Ouragans Katrina et Rita) et les crises géopolitiques (Irak, Iran, Nigeria, Libye, Vénézuéla, etc.) ont alimenté la hausse des cours du pétrole brut. Enfin, l'inflation mondiale a aussi contribué à entretenir la hausse des cours du pétrole qui est devenu une valeur refuge.

Ces tensions observées sur les marchés internationaux ont été répercutées sur les prix domestiques dans l'Union, en particulier ceux des produits pétroliers. Les cours mondiaux ont progressé de 207,9%. Grâce à l'effet atténuateur de la hausse de l'euro vis-vis du dollar, les cours du pétrole brut, convertis en FCFA, ont progressé de 138,7% sur les dix dernières années. Ils ont entraîné une hausse des prix des carburants de 75,1% sur cette période. Ainsi, l'ampleur de la hausse des prix domestiques des carburants sur les dix dernières années est environ la moitié (54%) de celle observée sur les cours mondiaux du pétrole brut.

⁸ Contrairement aux deux chocs pétroliers précédents (1973 dû à la guerre du Kippour et 1979 dû à la révolution iranienne) imputables principalement à l'offre, la crise de 2008 est liée essentiellement à une demande supérieure à l'offre et à la spéculation.

Par pays, la hausse totale du prix de l'essence super varie entre 33,4% en Côte d'Ivoire et 91,4% au Sénégal. L'augmentation du prix du gazole se situe également entre 53,6% en Côte d'Ivoire et 157,0% au Sénégal.

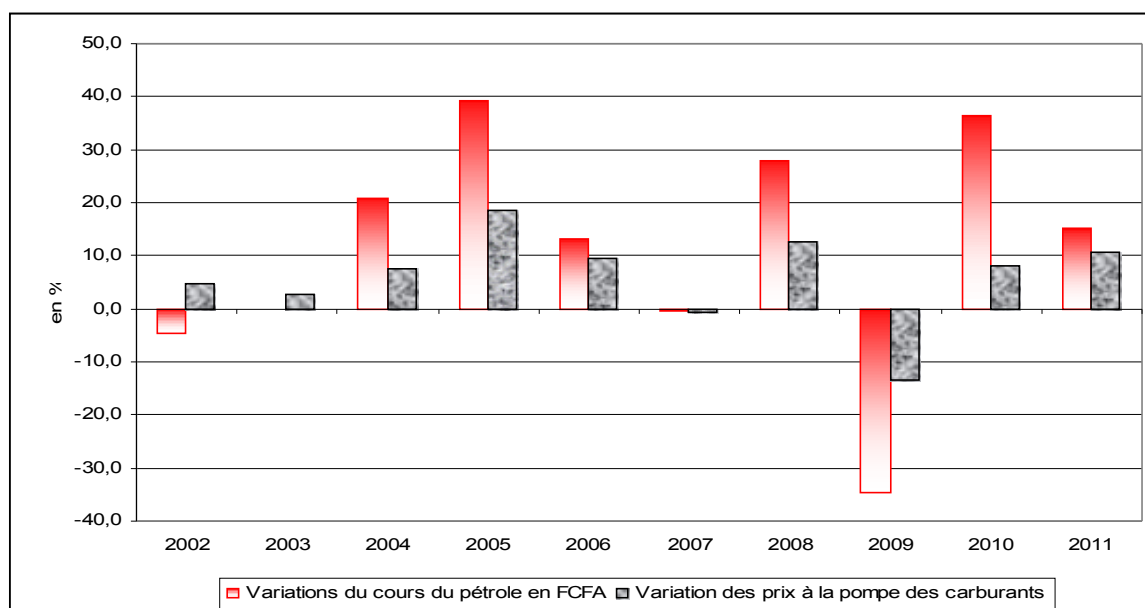
Tableau 7 : Cours mondiaux du pétrole et prix à la pompe des carburants dans l'UEMOA

	Cours pétrole brut en dollars	Cours pétrole brut en FCFA	Prix à la pompe de l'essence super en FCFA	Prix à la pompe du gazole en FCFA	Prix moyen à la pompe des carburants en FCFA
2001	25,99	18950	426	326	376
2011	95,95	45233	683	634	658
Variation	270,9%	138,7%	60,3%	94,5%	75,1%

Source : BCEAO.

L'analyse de l'évolution des prix montre que le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe en fonction des cours est globalement respecté dans l'UEMOA. En effet, excepté l'année 2002, aussi bien les hausses que les baisses des cours du pétrole brut ont été répercutées en partie sur les prix à la pompe (cf. graphique ci-après). Par ailleurs, l'ampleur de la hausse des prix à la pompe relativement plus faible par rapport à la progression des prix mondiaux, perceptible au cours des années 2005, 2008 et 2010, reflète les mesures prises par certains pays pour atténuer l'impact des chocs pétroliers (cf. encadré 3). Cet écart entre la hausse des cours et celle des prix domestiques pourrait être lié également à la diminution des marges des distributeurs et à l'amélioration des systèmes d'approvisionnement.

Graphique 9 : Evolution des cours du pétrole brut (WTI) et des prix à la pompe



Sources : Reuters, BCEAO.

En moyenne sur la période, une progression de 10 points de pourcentage des cours mondiaux du pétrole brut exprimés en FCFA a induit une hausse des prix des carburants de 5 points et une hausse du niveau général des prix à la consommation d'environ 1 point de pourcentage.

Outre l'effet direct sur l'inflation dans l'UEMOA à travers l'évolution des prix des carburants et des autres produits pétroliers, l'incidence de l'évolution des cours du pétrole brut nécessite la prise en compte des effets indirects qui interviennent lorsque les ajustements des prix des produits pétroliers se répercutent sur les coûts de production de certaines branches d'activités (énergie électrique et transports notamment), du fait du renchérissement de leurs consommations intermédiaires. Les effets indirects proviennent également des réactions des entreprises et des ménages pour compenser la perte de revenu entraînée par l'impact direct du choc pétrolier.

L'évaluation de l'impact de l'évolution des cours du pétrole, présentée ci-après, s'est limitée aux évolutions des prix des produits pétroliers (carburants, pétrole lampant, lubrifiants) et des services de transport. Elle indique qu'au cours des dix dernières années, l'évolution des cours du pétrole a induit en moyenne par an, une variation de l'inflation de 0,5 point de pourcentage. En particulier, l'impact sur l'inflation des tensions sur les cours mondiaux du pétrole a été plus important en 2005 (1,1 point), 2006 (1,3 point) et 2008 (0,8 point).

Tableau 8 : Contribution des produits pétroliers et des services de transport à l'inflation dans l'UEMOA

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Contribution des produits pétroliers et des services de transport (en point de %)	0,0	0,2	0,4	1,3	1,1	0,1	0,8	-0,2	0,2	0,3
Inflation globale (en %)	2,9	1,3	0,5	4,4	2,3	2,4	7,4	0,4	1,4	3,9

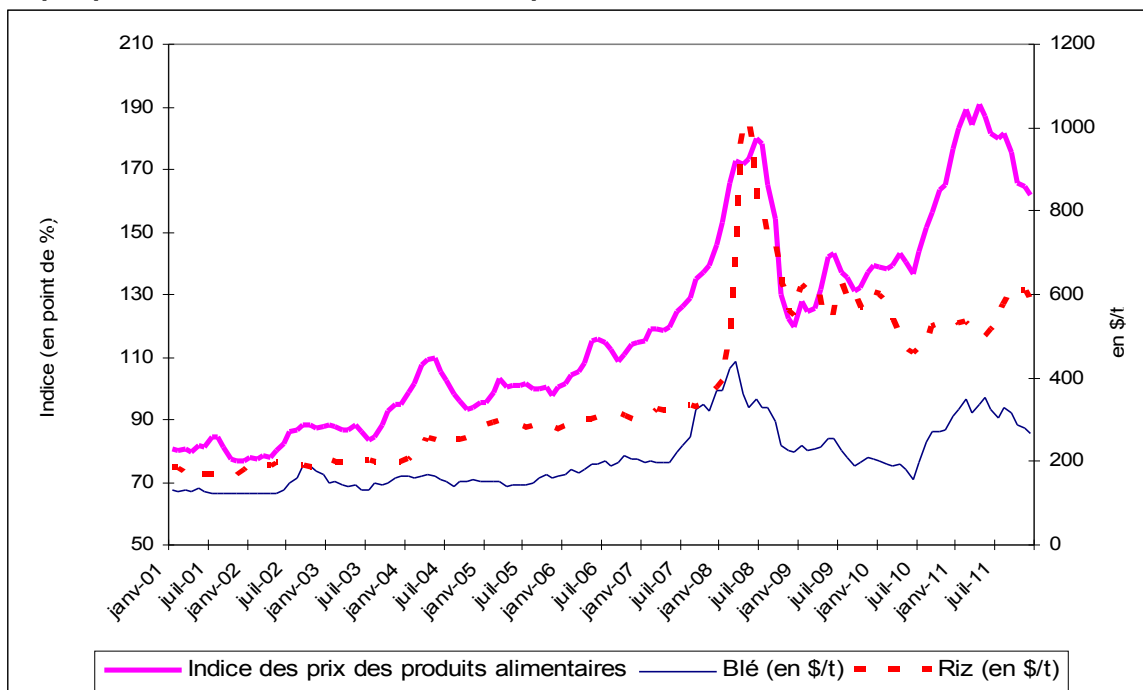
Source : BCEAO.

2.1.5.2. Impact de l'évolution des prix des produits alimentaires importés

Deux épisodes de forte progression des cours mondiaux des produits alimentaires ont été observés sur la période 2002-2011. Le premier est intervenu en 2007-2008 et le second en 2011. Ces tensions sont essentiellement imputables à des problèmes de disponibilité des produits concernés sur le marché mondial, qui s'expliquent à la fois par des facteurs structurels et conjoncturels. L'augmentation croissante de la demande, en particulier dans les pays émergents (Chine et Inde) et l'utilisation accrue de certains produits alimentaires pour la fabrication de biocarburants, sont les principaux facteurs structurels de la hausse des prix. A

ces derniers, il convient d'ajouter les facteurs conjoncturels, notamment les conséquences des aléas climatiques. La hausse des cours a été également accentuée par le report des fonds spéculatifs sur les marchés mondiaux de matières premières, lors de la crise sur les marchés financiers.

Graphique 10 : Evolution des cours des produits alimentaires



Sources : FMI, BCEAO.

Sur la période 2002-2011, la hausse de l'indice des cours mondiaux des produits alimentaires du Fonds Monétaire International (FMI) s'est établie à 122,1%. Les tensions les plus importantes ont été observées pour le riz et le blé, dont les cours exprimés en FCFA ont progressé respectivement de 106,0% et 60,3%.

Les prix domestiques des produits alimentaires importés par les pays de l'UEMOA se sont inscrits en hausse dans le sillage de la progression des cours mondiaux. Ainsi, le prix moyen de la baguette de pain dans l'Union a augmenté de 33,2% sur la période 2002-2011. La progression du prix du riz et du lait a atteint respectivement 62,4% et 49,3%.

Compte tenu du poids important des produits alimentaires importés dans l'indice des prix de l'UEMOA, les tensions décrites ci-dessus ont alimenté l'inflation. En effet, les produits alimentaires importés représentent environ 14% des pondérations de l'IHPC, soit 45% du poids des produits alimentaires. En moyenne, une hausse de dix (10) points de pourcentage des cours mondiaux des produits alimentaires a induit une progression de l'inflation globale dans l'UEMOA de 0,6 point de pourcentage.

Tableau 9 : Cours mondiaux des produits alimentaires et prix dans l'UEMOA (en %)

	Produits alimentaires importés	Riz	Blé	Lait
Hausse totale des cours exprimés en dollars	122,1	149,4	219,5	109,8
Hausse totale des cours exprimés en FCFA	42,8	106,0	60,3	34,9
Hausse des prix à la consommation dans l'Union	-	62,4	33,2	49,3

Sources : FMI, BCEAO.

2.2. La demande

2.2.1. Evolution de la demande globale

L'évolution de la demande globale permet d'appréhender la pression exercée sur les prix par les dépenses de consommation et d'investissement des secteurs public et privé. En effet, l'inflation peut provenir des tensions persistantes de la demande qui ne sont pas couvertes par l'offre.

La croissance de la demande globale au cours des dix dernières années n'a pas été particulièrement forte, comparée à l'évolution de la production intérieure. En effet, sur la période 2012-2011, l'écart entre la croissance de l'absorption et celle du PIB a été de -0,2 point de pourcentage en moyenne par an. En excluant l'année 2011 marquée par l'impact de la crise en Côte d'Ivoire, l'augmentation de la demande globale sur la période est ressortie supérieure à celle de l'offre de 0,2 point de pourcentage.

Tableau 10 : Evolution moyenne par an du PIB et de l'absorption

	PIB réel en % (1)	Absorption en % (consommation finale + investissement) (2)	Ecart en point de % (2-1)
Bénin	3,6	3,4	-0,2
Burkina	5,6	5,3	-0,3
Côte d'Ivoire	0,5	-0,1	-0,6
Guinée-Bissau	2,1	5,7	3,6
Mali	5,1	5,4	0,3
Niger	4,4	6,3	1,9
Sénégal	4,0	2,0	-2,0
Togo	2,8	3,9	1,1
UEMOA	2,9	2,7	-0,2

Source : BCEAO.

L'examen des composantes de la demande globale montre que la hausse est imprimée essentiellement par les dépenses d'investissements, qui ont enregistré une progression moyenne par an de 5,8% sur la période, avec des évolutions atteignant 10% au Burkina et au Niger. En revanche, en terme réel, la consommation finale privée n'a augmenté en moyenne que de 1,3% par an.

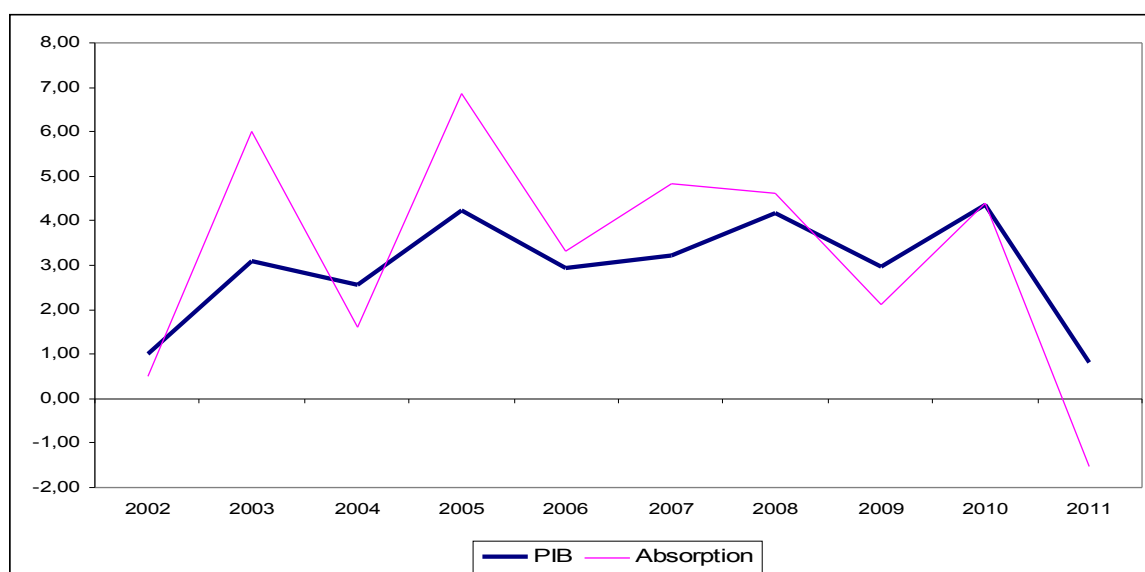
Tableau 11 : Evolution moyenne par an des composantes de la demande

	Consommation finale privé	Consommation finale publique	Investissement
Bénin	3,1	3,4	4,5
Burkina	3,7	5,9	10,1
Côte d'Ivoire	-0,9	2,8	1,1
Guinée-Bissau	2,2	1,0	7,6
Mali	4,5	6,7	6,0
Niger	2,8	16,3	10,1
Sénégal	-0,9	4,9	6,2
Togo	3,8	1,5	4,9
UEMOA	1,3	4,9	5,8

Source : BCEAO.

A l'exception des années 2003, 2005 et 2011, où l'évolution de la demande globale s'écarte nettement de l'offre, les mouvements de la demande sont du même ordre que ceux du PIB pour les autres années. De ce fait, la pression de la demande globale expliquerait peu la hausse des prix observée au cours des dix dernières années.

Graphique 11 : Taux de croissance du PIB réel et de l'absorption (en pourcentage)

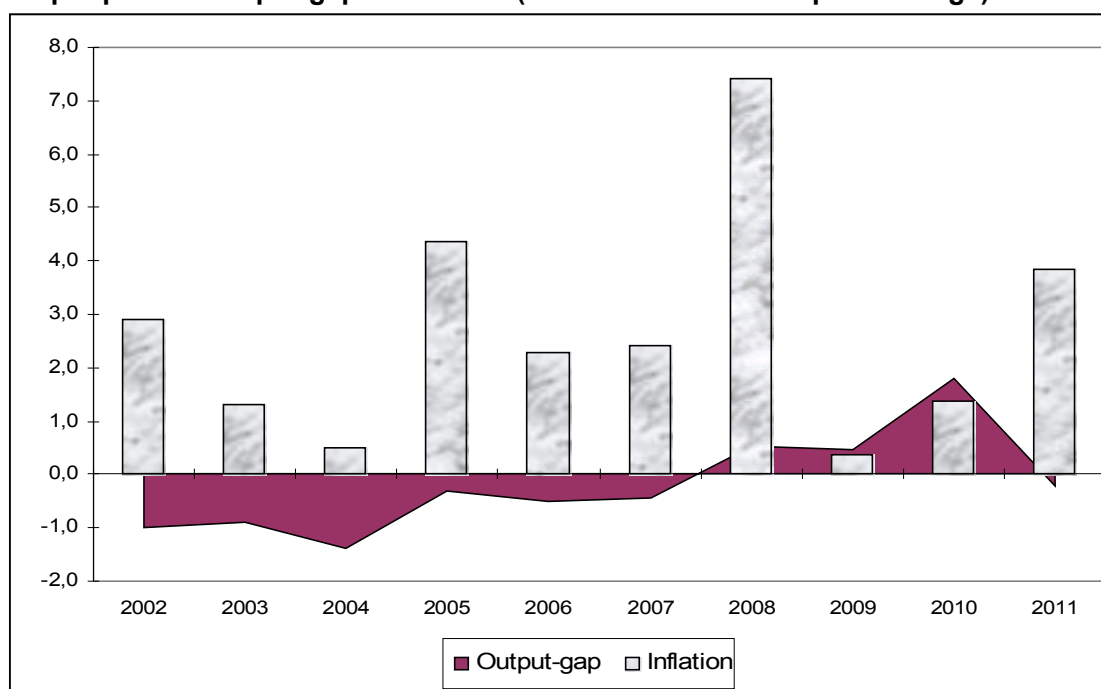


Source : BCEAO.

2.2.2. Evolution de l'output-gap

L'output-gap dans l'UEMOA, calculé par la variation en pourcentage de l'écart entre la production effective et la production potentielle, a été globalement négatif au cours des dix dernières années (cf. graphique ci-après). En moyenne sur la période, il est ressorti à -0,2%.

Graphique 12 : Output-gap et inflation (variation annuelle en pourcentage)



Source : BCEAO.

Cette évolution est attribuable en grande partie aux difficultés rencontrées par les économies ivoirienne, bissau-guinéenne et togolaise. L'output-gap s'est établi en moyenne par an à -1,4% en Guinée-Bissau, -1,0% en Côte d'Ivoire, -0,7% au Togo et à -0,1% au Niger, traduisant l'absence de surchauffe susceptible d'expliquer la hausse des prix. En revanche, il a enregistré en moyenne par an sur la période des valeurs positives au Bénin (0,3%), au Mali (0,1%) et au Sénégal (0,1%).

2.2.3. Evolution de la liquidité globale

La masse monétaire s'est accrue en moyenne de 10,7% par an sur la période 2002-2011. L'analyse des contreparties de la masse monétaire indique que cette hausse est impulsée à la fois par la progression en moyenne par an des avoirs extérieurs nets (+ 10,5%) et du crédit intérieur (+10,0%), avec une expansion de 9,9% des crédits à l'économie. Cette évolution de la liquidité globale dans un contexte d'atonie de la croissance (2,9% en moyenne), peut avoir un impact sur l'inflation⁹.

⁹ L'élasticité de la masse monétaire par rapport à l'inflation est de 0,1 à court terme et de 0,2 à long terme.

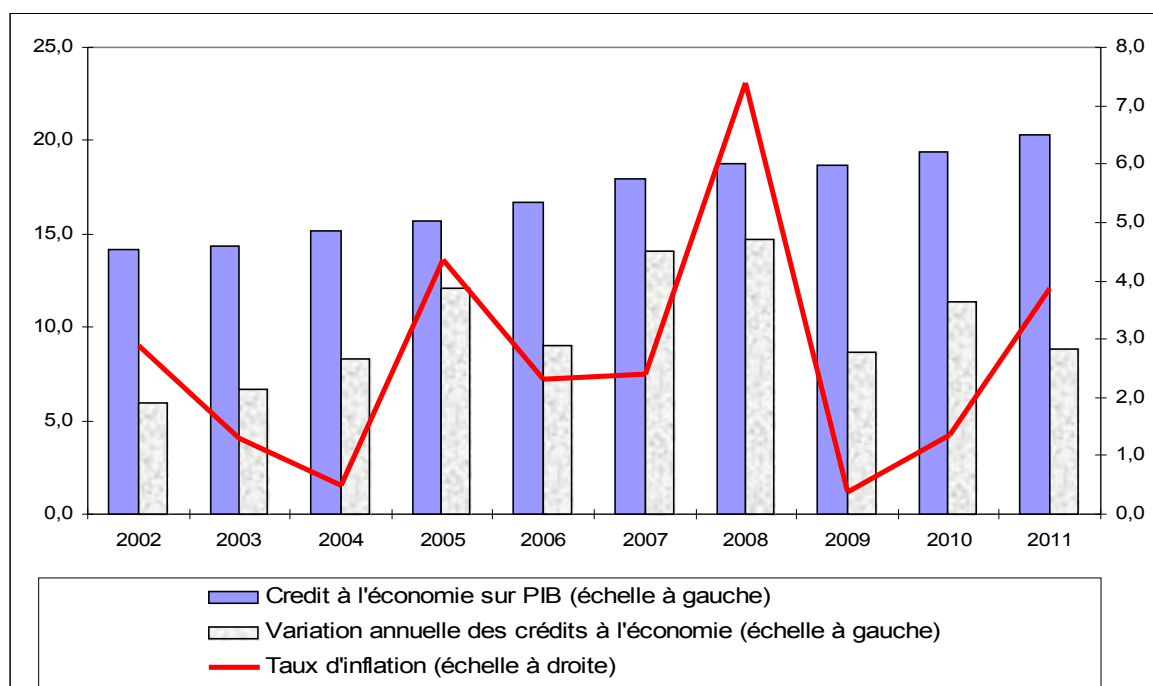
Tableau 12 : Evolution des différentes contreparties à l'évolution de la masse monétaire dans l'UEMOA sur la période 2002-2011

Rubriques	Hausse moyenne par an (en %)
Avoirs extérieurs nets	10,5
Crédit intérieur	10,0
<i>dont crédits à l'économie</i>	9,9
<i>position nette du Gouvernement</i>	10,2
Autres postes nets	7,4
Masse monétaire (M2)	10,7

Source : BCEAO.

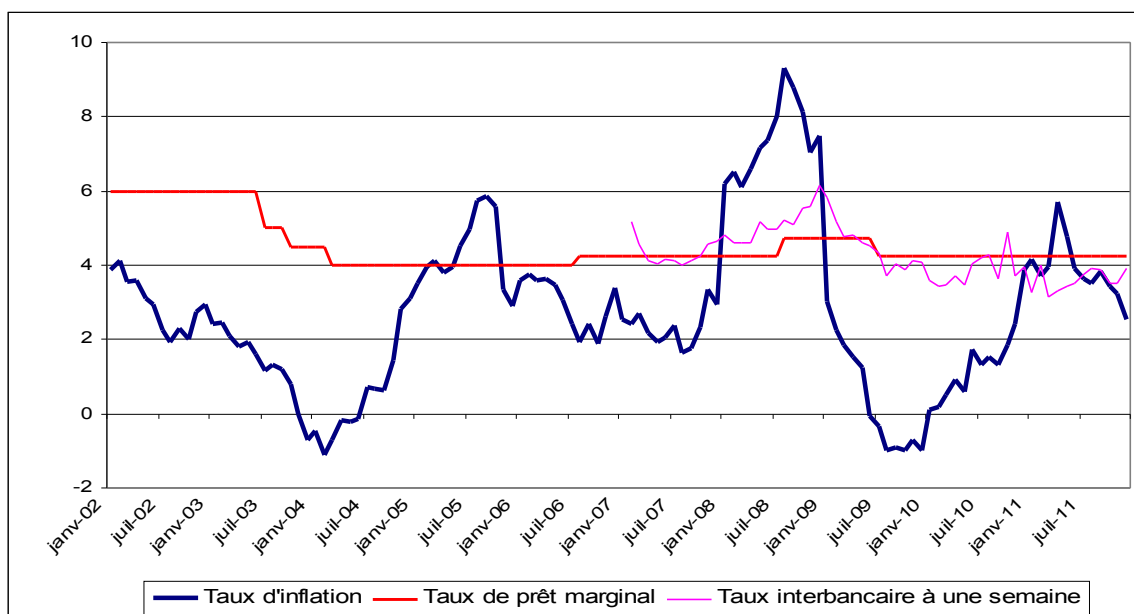
Sur la période 2002-2011, les évolutions des crédits à l'économie sont globalement en phase avec celles de l'inflation (cf. graphique ci-après). Par ailleurs, les crédits à l'économie en pourcentage du PIB ont connu une croissance régulière au cours des dix dernières années, passant de 14,1% en 2002 à 20,3% en 2012.

Graphique 13 : Liquidité et inflation (variation annuelle en pourcentage)



Source : BCEAO.

La politique monétaire est restée axée sur l'objectif de stabilité des prix (cf. encadré 4). A la faveur de l'orientation baissière du taux d'inflation en 2003 et en vue d'accompagner la croissance économique, la Banque Centrale a procédé à des baisses successives de ses taux directeurs. Le taux de prêt marginal est ainsi passé de 6% (niveau en vigueur depuis juin 2000) à 4,0% le 22 mars 2004.

Graphique 14 : Taux d'inflation et taux d'intérêt (en pourcentage)

Source : BCEAO.

Par ailleurs, les inquiétudes suscitées par l'évolution prévisible des prix au sein de l'Union en 2006 et en 2008, en rapport notamment avec la crise alimentaire et pétrolière, qui étaient de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix, ont conduit la BCEAO à relever ses taux en août 2006 et en août 2008. Le taux de prêt marginal est ainsi passé de 4,0% à 4,25% en août 2006 et à 4,75% en août 2008. Les risques déflationnistes perceptibles en 2009 ont amené la BCEAO à baisser ses taux de 50 points de base en juin 2009, ramenant le taux de prêt marginal à 4,25%. Cette diminution des taux directeurs de la Banque a permis une baisse des taux sur le marché interbancaire (cf. graphique 14).

Encadré 4 : Définition de l'objectif de stabilité des prix dans l'UMOA

Lors de sa session du 14 septembre 2010, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) comme un taux d'inflation annuel de l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

La détermination de l'objectif d'inflation a été basée essentiellement sur des approches statistiques, tenant compte des contraintes institutionnelles. Celles-ci consistent à fixer un taux d'inflation cible en analysant les caractéristiques de l'inflation (tendance, volatilité, biais de mesure sur l'indicateur, etc.) et en privilégiant un taux d'inflation qui n'est ni trop faible ni trop élevé pour constituer une entrave à la croissance économique.

L'analyse de l'évolution de l'inflation dans l'UMOA a montré que celle-ci est marquée par un niveau historiquement modéré, traduisant une certaine tradition de stabilité des prix. Elle est également caractérisée par une forte disparité entre pays et des fluctuations relativement fortes. Sur cette base, la valeur centrale de l'objectif chiffré d'inflation de la BCEAO a été estimée à 2,0% à moyen terme, chiffre

proche du taux d'inflation moyen observé au cours des 25 dernières années (2,1%) et du taux moyen d'inflation sous-jacente, réalisé entre janvier 1998 et juin 2010 dans l'Union (2,1%).

La forte volatilité de l'inflation dans la Zone UMOA a recommandé la définition d'une fourchette d'objectif autour de la valeur centrale. Ainsi, la fourchette de 1,0% à 3,0% a été déterminée pour tenir compte du biais de mesure de l'inflation (effet Boskin). Ce choix est également justifié par l'objectif d'inflation dans la Zone ancre. En effet, la valeur supérieure de la fourchette ne doit pas s'éloigner significativement de l'objectif chiffré « inférieur mais proche de 2,0% à moyen terme », en vigueur dans la Zone euro.

III. PRINCIPAUX CHANGEMENTS AU COURS DE LA DECENNIE PRECEDENTE ET ENSEIGNEMENTS

Cette section examine les principales évolutions des caractéristiques de l'inflation et des déterminants de l'évolution des prix au cours de la décennie 2002-2011 comparée à la décennie 1992-2001 et tire les enseignements pour la conduite de la politique monétaire.

Globalement, le profil de l'inflation dans les pays de l'UEMOA n'a pas changé au cours de la décennie 2002-2011 par rapport à la décennie 1992-2011. En excluant les deux principaux chocs, à savoir la dévaluation du franc CFA en 1994 et la crise alimentaire de 2008 qui ont affecté respectivement les périodes 1992-2001 et 2002-2011, le niveau moyen de l'inflation et la volatilité des prix n'ont pas sensiblement évolué.

Les différentiels d'inflation entre les pays de l'Union ont légèrement baissé, passant de 1,9% sur la période 1992-2001 à 1,5% entre 2002 et 2011. Toutefois, l'augmentation de la convergence des taux d'inflation est liée en partie à l'harmonisation de l'IHPC à partir de 1997 (cf. encadré 1).

Tableau 13 : Quelques caractéristiques de l'inflation au cours des deux dernières décennies

	1992-2001		2002-2011	
	Ensemble de la période	Période excluant les années 1994 et 1995	Ensemble de la période	Période excluant 2008
Taux d'inflation en moyenne annuelle (en %)	6,1	2,1	2,7	2,3
Ecart type du taux d'inflation de l'Union (en %)	9,1	1,5	2,3	1,6
Disparité des taux d'inflation entre les pays (en %)	3,0	1,9	1,6	1,5

Source : BCEAO.

Au niveau des déterminants de l'inflation, la décennie 2002-2011 a été marquée par une accentuation des chocs d'offre alimentaire et des tensions sur les cours du pétrole. En effet, le rythme moyen de progression de la production céréalière a baissé de 1,4 point de pourcentage, pour se situer à 1,9% au cours de la décennie 2002-2011. Les chocs céréaliers sont devenus plus fréquents, passant d'un cycle de 5 ans au cours de la décennie 1992-2001 à un cycle de 2 à 3 ans au cours de la décennie 2002-2011.

L'impact de l'inflation importée s'est accru au cours de la dernière décennie. Les cours des produits alimentaires importés, qui étaient en baisse sur la période 1992-2001, ont progressé

en moyenne annuelle de 8,3% sur la période 2002-2011. Les cours du pétrole, qui n'augmentaient que de 2,1% en moyenne par an sur la période 1992-2001, se sont accrus de 14,0% en moyenne par an au cours de la décennie 2002-2011.

Par ailleurs, le taux de liquidité de l'économie a doublé au cours de la dernière décennie par rapport à la période 1992-2001. Le taux de croissance moyen annuel des crédits à l'économie s'est également accéléré, passant de 3,9% à 9,9%.

Tableau 14 : Evolution comparative des déterminants de l'inflation au cours des deux dernières décennies

	1992-2001	2002-2011
Ratio de liquidité (M2/PIB en %)	15,6	29,6
Ratio crédits à l'économie/PIB (en %)	10,12	17,12
Taux de croissance moyen annuel de la masse monétaire M2 (en %)	9,1	10,7
Taux de croissance moyen annuel des crédits à l'économie (en %)	3,9	9,9
Evolution en moyenne annuelle de la production céréalière (en %)	3,5	1,9
Nombre d'années de chocs de production céréalière	2	4
Evolution en moyenne annuelle des cours des produits alimentaires importés (en %)	-2,0	8,3
Evolution en moyenne annuelle des cours du pétrole (en %)	2,1	14,0

Sources : FMI, BCEAO.

Au total, le niveau relatif de la liquidité de l'économie et les tensions sur les prix des produits alimentaires et pétroliers importés se sont accrus au cours de la dernière décennie. Par ailleurs, les chocs de production céréalière sont devenus plus fréquents au cours de la dernière décennie.

En perspective, ces tensions persisteraient au cours des prochaines années. Au plan mondial, il est attendu la poursuite de la hausse des cours du pétrole brut et de celle des produits alimentaires. Cette tendance serait liée à l'accroissement attendu de la demande dans les pays émergents. Ainsi, la politique monétaire sera mise en œuvre dans un environnement de plus en plus difficile marqué par des chocs exogènes d'origines interne et externe.

Dans ce contexte, la contribution des autres volets de la politique économique, en particulier les réformes structurelles, devrait être renforcée en vue de résorber les déséquilibres entre l'offre et la demande. Dans ce cadre, les actions visant la réduction de l'incidence des aléas

climatiques sur les performances du secteur agricole, notamment les programmes de maîtrise de l'eau, devraient être intensifiées. L'impact des prix des produits alimentaires importés pourrait être atténué par l'intensification des actions en cours pour le développement des filières agricoles, en particulier celle du riz. Par ailleurs, pour la maîtrise de l'inflation, les Etats membres de l'Union devraient accorder une priorité aux initiatives visant l'accroissement de l'offre énergétique et veiller à la consolidation de la stabilité socio-politique.

CONCLUSION

Au cours des dix dernières années, allant de 2002 à 2011, le taux d'inflation moyen par an sur la période s'est situé à 2,7%. L'inflation sous-jacente qui mesure la tendance de fond des prix, sur laquelle les phénomènes transitoires n'ont pas d'effet, a progressé en moyenne de 2,1% par an.

La période a été marquée par des tensions inflationnistes récurrentes, le taux d'inflation ayant dépassé le seuil de 3% dans plus d'un tiers des cas. Les différentes composantes de l'indice des prix n'ont pas été affectées avec la même ampleur. En effet, l'augmentation des prix au cours des dix dernières années a été plus importante pour les produits alimentaires et le transport. En revanche, une baisse des prix des équipements électroménagers et des tarifs des communications téléphoniques a été enregistrée dans la plupart des pays au cours de la décennie passée.

La volatilité de l'inflation dans l'Union a été forte sur la période, avec un écart-type des taux d'inflation en glissement annuel dans l'UEMOA de 2,3 points de pourcentage, pour une moyenne de 2,7%, traduisant un degré de sensibilité élevé du taux d'inflation aux chocs exogènes, notamment les chocs d'offre qui affectent les économies des Etats membres de l'Union.

Les écarts d'inflation entre les pays de l'UEMOA sont également restés importants au cours des dix dernières années. L'écart moyen sur la période entre le taux d'inflation le plus élevé et le plus faible est de 4,7 points de pourcentage. Cette dispersion des taux d'inflation entre pays s'explique par des asymétries face aux chocs et par l'impact du contexte socio-politique observé dans certains pays.

Sur la période, l'UEMOA a enregistré, en moyenne par an, un différentiel d'inflation favorable de 1,5 point de pourcentage par rapport à l'ensemble de ses partenaires. Cet écart favorable est observé notamment vis-à-vis des pays environnants, en particulier le Ghana et le Nigeria. Ce différentiel favorable a permis de limiter la perte de compétitivité résultant de l'appréciation du franc CFA, liée à celle de l'euro par rapport au dollar. En revanche, un différentiel moyen d'inflation défavorable de 0,6 point de pourcentage a été enregistré par rapport à la Zone euro.

L'analyse des facteurs explicatifs de l'évolution de l'inflation sur les dix dernières années confirme la prédominance des facteurs d'offre. Ceux-ci ont trait à la fois aux contraintes internes induites par le niveau de la production vivrière et l'impact sur l'offre des crises socio-politiques et énergétiques, ainsi qu'aux chocs externes, notamment les tensions récurrentes sur les cours mondiaux du pétrole brut et des produits alimentaires importés.

Du côté de la demande, la croissance de la demande globale (absorption) au cours des dix dernières années n'a pas été particulièrement forte, comparée à l'évolution de la production intérieure. L'output-gap est ressorti négatif à -0,2% en moyenne par an, traduisant l'absence de surchauffe susceptible d'expliquer l'accroissement sensible des coûts de production et des prix. La masse monétaire s'est accrue en moyenne de 10,7% par an sur la période 2002-2011, dans un contexte d'atonie de la croissance.

La conduite de la politique monétaire est restée en phase avec la poursuite de l'objectif de stabilité des prix. Ainsi, elle a été marquée par deux durcissements des conditions monétaires, effectuées au cours des périodes de fortes pressions sur les prix. De même, lorsque l'évolution de l'inflation ne suscitait pas d'inquiétudes particulières, la BCEAO a baissé ses taux directeurs pour soutenir l'activité économique.

Compte tenu de la persistance attendue des chocs d'offre, il est recommandé, en plus de la vigilance accrue de la politique monétaire, l'intensification des actions structurantes visant notamment une amélioration de l'offre des secteurs énergétique et agricole pour assurer la stabilité des prix dans l'Union.



ANNEXES

Tableau 1 : Taux d'inflation en moyenne annuelle*(en pourcentage)*

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bénin	2,4	1,5	0,9	5,4	3,8	1,3	7,9	0,4	2,1	2,7
Burkina	2,3	2,0	-0,4	6,4	2,4	-0,3	10,7	0,9	-0,6	2,8
Côte d'Ivoire	3,1	3,3	1,4	3,9	2,5	1,9	6,3	0,5	1,7	4,9
Guinée-Bissau	3,9	-3,5	0,9	3,4	2,0	4,6	10,4	-2,8	2,2	5,1
Mali	5,0	-1,3	-3,1	6,4	1,5	1,4	9,2	2,4	1,2	3,0
Niger	2,6	-1,6	0,2	7,8	0,0	0,1	11,3	0,5	0,9	2,9
Sénégal	2,3	0,0	0,5	1,7	2,1	5,9	5,8	-2,2	1,2	3,4
Togo	3,1	-0,9	0,4	6,8	2,2	0,9	8,7	3,7	1,5	3,6
UEMOA	2,9	1,3	0,5	4,4	2,3	2,4	7,4	0,4	1,4	3,9

Sources : BCEAO, INS.

Tableau 2 : Evolution totale des fonctions de consommation de 2002 à 2011*(en pourcentage)*

Fonctions	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	46,7	50,2	57,5	33,0	38,0	51,6	39,3	46,3	49,6
Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants	19,3	9,6	29,0	12,1	10,4	15,4	20,3	30,2	22,5
Habillement	6,4	18,9	-1,6	22,2	3,6	6,2	-11,0	13,8	0,2
Logement	49,4	37,7	33,0	22,3	14,4	19,0	26,6	30,7	31,2
Ameublement	10,3	10,0	15,0	6,1	28,6	4,8	7,2	14,5	13,6
Santé	8,3	17,4	13,1	24,0	26,4	-15,1	38,0	16,2	17,5
Transport	44,3	30,9	45,4	21,1	40,6	15,8	30,8	69,9	41,5
Communication	95,6	-43,8	91,3	0,6	-38,8	-28,9	-21,9	-12,9	37,0
Loisirs et culture	0,3	1,8	-0,3	-9,0	0,6	-0,4	-3,6	5,7	-0,1
Enseignement	17,4	36,5	21,0	19,7	74,7	33,9	43,1	10,3	30,6
Restaurants et Hôtels	27,1	33,2	31,5	33,0	17,4	31,2	54,8	28,6	31,0
Autres biens	4,9	7,3	19,6	17,8	17,5	-4,6	-6,5	1,7	9,7
Ensemble	32,2	28,8	33,6	28,6	28,1	26,9	22,3	33,8	30,9

Sources : BCEAO, INS.

Tableau 3 : Variation totale des prix de quelques postes de consommation sur la période 2002-2012

(en pourcentage)

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Céréales	44,4	59,2	47,5	61,2	32,6	54,6	42,0	57,7	47,0
Pain	21,3	19,3	25,8	84,8	23,0	28,5	35,0	48,1	33,2
Viande de bœuf	38,1	82,8	68,9	-2,0	40,6	92,7	28,4	46,3	55,2
Poisson	47,3	74,7	86,7	-9,8	51,2	100,0	105,6	-7,1	76,1
Lait	36,7	17,2	36,7	24,7	65,8	28,7	30,7	43,3	49,3
Huile	42,7	40,1	97,7	48,0	67,7	50,8	56,3	19,3	59,2
Sucre	54,3	56,8	67,4	47,7	51,8	51,6	35,8	78,3	50,3
Loyer	32,1	10,1	26,1	47,8	4,3	21,7	12,3	16,7	19,8
Eau	100,4	57,0	42,2	0,0	-2,7	32,8	4,0	2,7	32,0
Electricité	38,7	9,9	-0,6	0,0	-8,5	0,0	30,3	17,2	10,7
Gaz	52,3	-6,8	32,6	8,9	3,9	-3,8	106,7	-14,2	66,4
Carburants et lubrifiants	34,2	57,3	37,0	70,0	63,1	47,3	68,9	60,7	49,2
<i>Essence super</i>	<i>78,1</i>	<i>70,5</i>	<i>33,4</i>	<i>38,4</i>	<i>61,1</i>	<i>49,6</i>	<i>91,4</i>	<i>63,0</i>	<i>58,1</i>
<i>Gazole</i>	<i>116,1</i>	<i>83,6</i>	<i>53,6</i>	<i>122,4</i>	<i>74,6</i>	<i>106,6</i>	<i>157,0</i>	<i>109,7</i>	<i>101,0</i>
Transport routier de passagers	105,4	-3,4	43,8	41,9	37,5	-0,4	25,4	101,5	47,0
Médicament	7,8	17,4	12,2	8,5	25,1	-37,1	17,4	17,5	12,9
Service d'enseignement	21,1	33,0	18,7	20,6	75,2	38,7	45,9	25,4	30,1
Fourniture	11,5	1,2	-1,4	9,0	7,9	-11,6	4,4	-3,5	-0,1
Téléphone	46,3	-48,6	93,6	-2,8	-40,0	-30,2	-22,7	-24,6	32,3
Appareil électroménager	-9,8	-7,3	-15,7	-1,2	-25,7	-4,2	-26,5	35,5	-14,5

Sources : BCEAO, INS.

Tableau 4 : Evolution des fonctions de consommation au cours des dix dernières années

(en pourcentage)

Fonctions	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA	Taux annuel UEMOA
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	46,7	50,2	57,5	33,0	38,0	51,6	39,3	46,3	49,6	4,1
Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants	19,3	9,6	29,0	12,1	10,4	15,4	20,3	30,2	22,5	2,1
Habillement	6,4	18,9	-1,6	22,2	3,6	6,2	-11,0	13,8	0,2	0,0
Logement	49,4	37,7	33,0	22,3	14,4	19,0	26,6	30,7	31,2	2,7
Ameublement	10,3	10,0	15,0	6,1	28,6	4,8	7,2	14,5	13,6	1,3
Santé	8,3	17,4	13,1	24,0	26,4	-15,1	38,0	16,2	17,5	1,6
Transport	44,3	30,9	45,4	21,1	40,6	15,8	30,8	69,9	41,5	3,5
Communication	95,6	-43,8	91,3	0,6	-38,8	-28,9	-21,9	-12,9	37,0	3,2
Loisirs et culture	0,3	1,8	-0,3	-9,0	0,6	-0,4	-3,6	5,7	-0,1	0,0
Enseignement	17,4	36,5	21,0	19,7	74,7	33,9	43,1	10,3	30,6	2,7
Restaurants et Hôtels	27,1	33,2	31,5	33,0	17,4	31,2	54,8	28,6	31,0	2,7
Autres biens	4,9	7,3	19,6	17,8	17,5	-4,6	-6,5	1,7	9,7	0,9
Ensemble	32,2	28,8	33,6	28,6	28,1	26,9	22,3	33,8	30,9	2,7

Sources : BCEAO, INS.

Tableau 5 : Contribution des fonctions de consommation à l'inflation totale de 2002 à 2011*(en point de pourcentage)*

Fonctions	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	12,8	18,0	13,4	14,7	18,4	19,8	13,7	13,7	14,7
Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2
Habillement	0,6	1,4	-0,2	2,4	0,4	0,7	-1,4	1,3	0,0
Logement	5,2	3,5	4,3	1,5	1,7	2,1	4,0	4,7	3,8
Ameublement	0,4	0,4	0,7	0,4	1,1	0,2	0,5	0,6	0,7
Santé	0,3	0,5	0,6	0,5	0,7	-0,4	1,3	0,7	0,7
Transport	5,3	3,9	5,0	3,8	5,9	3,1	2,4	8,4	4,5
Communication	2,9	-3,5	3,6	0,0	-2,1	-1,2	-1,4	-1,1	1,8
Loisirs et culture	0,0	0,1	0,0	-0,2	0,0	0,0	-0,2	0,1	0,0
Enseignement	0,9	1,0	0,6	0,4	1,0	0,5	1,0	0,2	0,8
Restaurants et Hôtels	3,3	3,1	4,4	1,0	0,4	2,2	2,7	4,9	3,3
Autres biens	0,3	0,3	1,0	0,8	0,6	-0,2	-0,3	0,1	0,5
Ensemble	32,2	28,8	33,6	25,6	28,1	26,9	22,3	33,8	30,9

Sources : BCEAO, INS.

Tableau 6 : Différentiel de taux d'inflation des pays par rapport au taux moyen de la Zone UEMOA*(en point de pourcentage)*

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Bénin	-0,5	0,2	0,4	1,0	1,5	-1,1	0,5	0,1	0,8	-1,1	0,2
Burkina	-0,6	0,7	-0,9	2,1	0,1	-2,7	3,3	0,5	-2,0	-1,1	-0,1
Côte d'Ivoire	0,2	2,0	0,9	-0,5	0,2	-0,5	-1,1	0,1	0,4	1,0	0,3
Guinée-Bissau	1,0	-4,8	0,4	-1,0	-0,3	2,2	3,0	-3,2	0,9	1,2	-0,1
Mali	2,1	-2,6	-3,6	2,0	-0,8	-1,0	1,8	2,0	-0,2	-0,9	-0,1
Niger	-0,3	-2,9	-0,3	3,5	-2,3	-2,3	3,9	0,1	-0,4	-0,9	-0,2
Sénégal	-0,6	-1,3	0,0	-2,7	-0,2	3,5	-1,6	-2,6	-0,1	-0,5	-0,6
Togo	0,2	-2,2	-0,1	2,4	-0,1	-1,5	1,3	3,3	0,1	-0,3	0,3
Minimum	2,3	-3,5	-3,1	1,7	0,0	-0,3	5,8	-2,8	-0,6	2,7	-
Maximum	5,0	3,3	1,4	7,8	3,8	5,9	11,3	3,7	2,2	5,1	-
Ecart (Max-Min)	2,7	6,8	4,5	6,1	3,8	6,2	5,5	6,5	2,9	2,3	4,7

Sources : BCEAO, INS.

Tableau 7 : Taux d'inflation dans les pays partenaires*(en pourcentage)*

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux inflation ensemble partenaires	4,1	4,5	4,2	5,0	3,7	3,3	5,3	2,9	4,0	4,5
Taux inflation des pays avancés	1,5	1,9	2,0	2,3	2,4	2,2	3,4	0,1	1,6	2,6
Taux inflation UEMOA	2,9	1,3	0,5	4,4	2,3	2,4	7,4	0,4	1,4	3,9

Sources : BCEAO, FMI.



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int